

Jean-Claude NEVEU

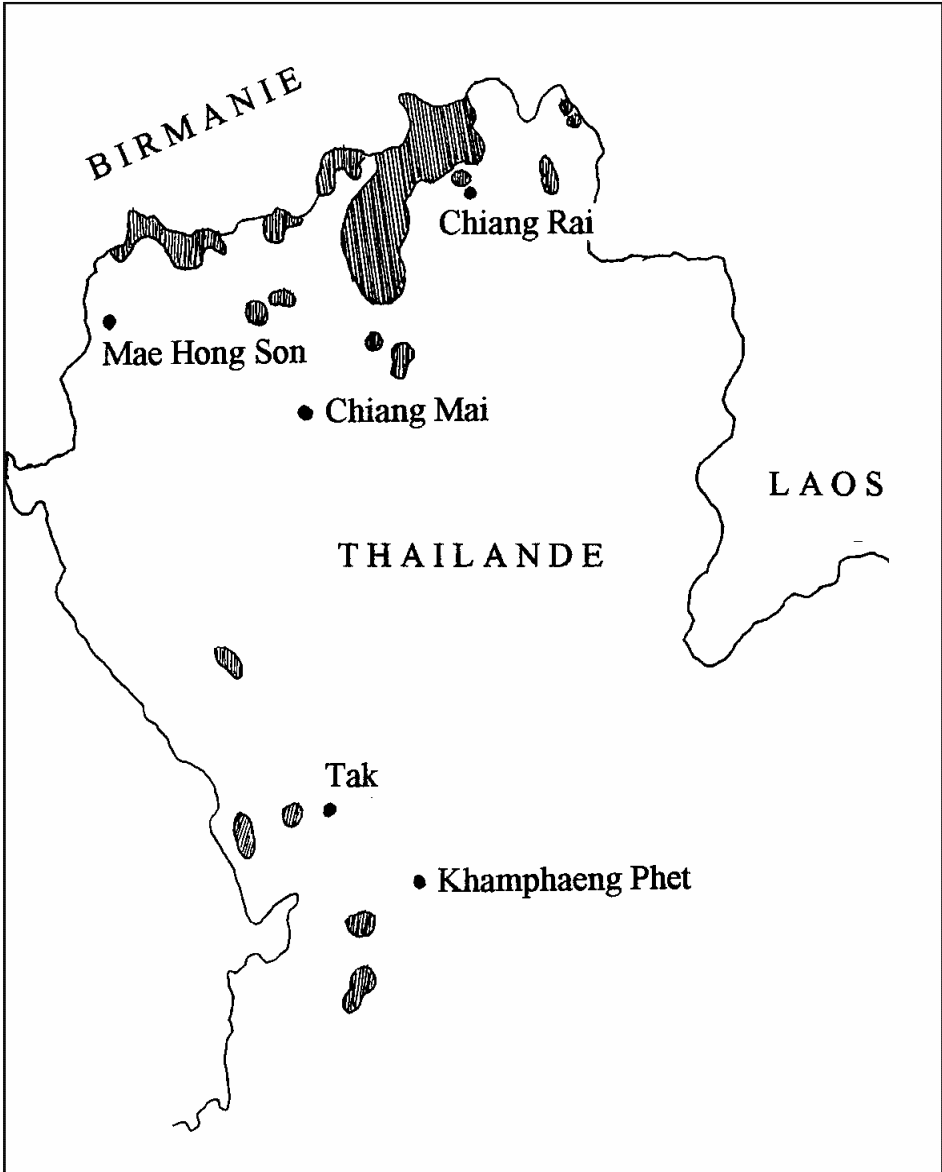
LES LAHU SHEHLEH DU NORD DE LA THAÏLANDE

Les Lahu¹, qui appartiennent à la famille linguistique tibéto-birmane, précisément à la branche Lolo (ainsi que les Lisu et les Akha, les Lisu et les Lahu étant de la branche centrale, et les Akha de la branche du sud), forment une communauté de plus de 500.000 individus:

- Dans le Yunnan, d'où les Lahu sont originaires, ils sont 320.000 d'après les statistiques chinoises de 1982 (Tuon Li Seung, p. 201), installés dans les régions autour de Ssu Mao et Lin Ts'ang, proches de la frontière birmane (154.000 d'entre eux vivent dans la région autonome lahue de Lan Ts'ang, créée en 1953 par les Chinois).

- Il est, en revanche, difficile d'évaluer leur nombre en Birmanie, vu l'absence de statistiques ou d'études valables ; aussi les chiffres donnés par les ethnologues sont assez divergents. Celui de 150.000, avancé par Lewis (1984:172), nous semble le plus

¹ Pour les noms lahu, nous avons généralement conservé l'écriture proposée par les anglophones. Pour les francophones, le "u" doit se lire "ou" (Lahu : lire "La hou") ; le "ch", "è" (Shehleh : lire "Shè lè") ; et le "aw", "o" (de porte). Le "e" les Lahu Shehleh, est un son entre le "é" et le "i", mais plus proche du "i" ("*Ne Te Leu*" : lire "Ni Ti Leu").

Zones d'implantation des villages lahu (en hachuré)

Carte extraite de *Peuples du Triangle d'Or. Six tribus en Thaïlande*,
LEWIS Paul, 1984, p. 294

proche de la réalité. Ces Lahu de Birmanie sont installés dans la région est de l'Etat Shan, dans les districts de Keng Tung et Muang Hsat.

- Au Laos, ils seraient plus de 10.000 (Bradley 1979:1), regroupés dans la partie ouest de la province de Nam Ta; un petit nombre de Lahu est établi au Viêt Nam.

- En Thaïlande, dont ils sont l'un des principaux peuples montagnards du nord, leur nombre dépasse 61.000². Ils sont répartis dans 409 villages, situés principalement dans les provinces de Chiang Raï et Chiang Maï, mais aussi Mae Hong Son, Lampang, Tak et Kamphaeng Phet. Ils représentent l'expansion la plus au sud de la communauté lahue.

Les divisions des Lahu en Noirs et Jaunes

Les Lahu se divisent pour l'essentiel en deux groupes, les Lahu Noirs (*Lahu Na*) et les Lahu Jaunes (*Lahu Shi*), qui eux-mêmes se subdivisent en de nombreux sous-groupes. Bradley (1979:37), qui a étudié les dialectes lahu, en cite une trentaine tout en précisant qu'il pourrait y en avoir d'autres, non répertoriés, dans la province du Yunnan. Ces différents sous-groupes se distinguent par leur dialecte et leurs vêtements ainsi que par leurs caractéristiques sociales, culturelles ou religieuses. Ces subdivisions ont été progressives et certaines sont récentes.

Dans de nombreux peuples d'Asie, les noms de couleurs ont été utilisés pour distinguer les différents groupes. Le sens de ces termes est variable et complexe. Dire que chez les Lahu les noms de couleurs des différents sous-groupes tiennent à celles de leurs vêtements est une explication peu crédible, bien que souvent donnée. Tout porte à croire que la division entre Noirs et Jaunes, qui serait la première division à s'être opérée chez eux, serait à mettre en relation avec des phénomènes migratoires : au Yunnan, il y a plusieurs siècles, les Lahu Noirs se seraient dirigés vers le sud, par l'ouest, tandis que les Lahu Jaunes seraient restés plus longtemps dans le nord, puis se seraient dirigés à leur tour vers le sud, mais par l'est.

S'il n'existe pas de preuves écrites de cette première division, de nombreux points tendent à confirmer cette hypothèse. Tout d'abord, les dialectes parlés par ces deux groupes sont très différents : les Lahu Noirs, les Lahu Rouges (*Lahu Nyi*) et les Lahu Sheleh (*Lahu Sheleh*), qui appartiennent au groupe des Lahu Noirs, sont capables de se comprendre mais ils ne peuvent pas comprendre les Lahu Jaunes. Ensuite, les Lahu Noirs et les Lahu Jaunes sont géographiquement bien séparés au Yunnan, les Lahu Noirs vivant dans les régions autonomes de Lan Ts'ang et Meng Lien et les Lahu Jaunes dans la région autonome du Hsi-Shuang-Pa-Na-T'aï et dans la région de Ssu-Mao. Enfin, les Lahu de plateaux Shans sont désignés par deux noms bien différents : les Lahu Noirs, les Lahu Rouges et les Lahu Sheleh sont collectivement désignés sous le nom de

² *Tribal population summary in Thailand*. Chiang Maï, Tribal research Institute, juillet 1990.

Mousseu qui est un mot shan dérivé du birman signifiant "chasseur", quand les Lahu Jaunes sont désignés sous le nom de Kwi, dont l'origine est, en revanche, obscure.

Histoire

On ne sait pratiquement rien du passé des Lahu. S'il est vrai que les chroniques chinoises mentionnent sous la dynastie des T'ang (617-907) un peuple appelé Moseu vivant dans le nord-ouest du Yunnan, il ne faut pas trop vite en déduire que les Lahu sont originaires de cette région. La principale raison en est que Moseu est nom donné également aux Na Hsi (ou Na Hxi) du nord ouest du Yunnan; également parce qu'il n'a jamais été mentionné que des Lahu habitent cette région. Les Lahu s'étalent du 17° au 24° de latitude Nord et les Na Hsi ou Moseu du 29° au 33° de latitude Nord. Enfin le mot "Mousseu" est un nom donné par les Shan aux Lahu (sans doute au 19° siècle) et jamais les Lahu ne se sont appelés par le nom de "Mousseu". Pour leur part, les Chinois les appelaient "Lo Hei", terme péjoratif maintenant changé en "Lahu".

On sait cependant par les chroniques chinoises qu'un Etat d'ethnie Lolo, connu sous le nom de Nan Tchao, se constitua dans la région de Tali (Ouest du Yunnan) en 728. Ce royaume se révolta et battit les Chinois (751 et 754) puis ravagea à plusieurs reprises le Sseu Tch'ouan puis le Tonkin. Ce royaume ne fut détruit qu'en 1253 par les Mongols.

Ce n'est vraiment qu'à partir du 19° siècle qu'apparaissent les Lahu dans les rapports chinois et occidentaux. Ils vivent alors à part du système chinois et refusent de se soumettre à l'autorité impériale qui enverra contre eux de nombreuses expéditions militaires. Ces confrontations forcèrent de nombreux Lahu à émigrer vers le sud. Les Chinois tentèrent de contrôler indirectement ces régions en nommant des chefs lahu administrateurs de celles-ci. Le peu d'empressement qu'ils manifestèrent à accepter cette forme de soumission décida le gouvernement chinois à un contrôle direct appuyé sur de nouvelles troupes. Une importante rébellion lahue fut durement réprimée vers les années 1880 et une forte migration vers le sud s'ensuivit.

Il ne faut cependant pas voir comme seule raison à leur migration leurs luttes contre les Chinois. Les Lahu sont semi-nomades et le besoin de nouvelles terres, disponibles dans les régions peu habitées alors de l'est de l'Etat Shan (et du nord de la Thaïlande un peu plus tard) est certainement un facteur de migration tout aussi important. Les Lahu venus de Chine s'installèrent d'abord en Birmanie (des villages y sont déjà mentionnés en 1837) et un peu au Laos, puis continuant leur migration ils arrivèrent en Thaïlande à la fin du 19° siècle. Ils ont continué à arriver tout au long de ce siècle à un rythme plus ou moins régulier dépendant de la stabilité ou de l'instabilité des pays voisins. De nos jours, la situation politique ayant changé et les différents gouvernements ayant une emprise beaucoup plus importante sur eux que dans le passé, cette migration s'est ralentie.

La situation des Lahu de Thaïlande dans l'ensemble Lahu

Les Lahu de Thaïlande relèvent des groupes suivants :

Lahu Noirs :

- Lahu Rouges (*Lahu Nyi*) appelés en thaï Mousseu Daeng
- Lahu Shehle (*Lahu Shehle*) appelés en thaï Mousseu Dam
- Lahu Noirs (*Lahu Na*) appelés en thaï Mousseu Dam ou Mousseu Krist
- Lahu Blancs (*Lahu Hpu*) appelés en thaï Mousseu Khao

Lahu Jaunes :

- Lahu Ban Lan (*Lahu Shi Ba La*) appelés en thaï Mousseu Kwi ou Mousseu Luang
- Lahu Ban Keo (*Lahu Shi Ba Keo*) appelés en thaï Mousseu Kwi ou Mousseu Luang.

Il existe une certaine confusion dans les appellations de ces sous-groupes. Pour en donner que quelques exemples, les Thaïs appellent les Lahu Shehle "Mousseu Dam" (littéralement "Mousseu Noirs"), alors qu'ils nomment assez souvent les Lahu Noirs "Mousseu Krist", certainement parce que la plupart de ces derniers, en Thaïlande, ont adopté la religion chrétienne. Les Lahu Shehle ne s'identifient pas comme *Lahu Shehle* mais comme *Lahu Na*, alors qu'ils sont bien différents des *Lahu Na*, désignés comme tels par les ethnologues; *Lahu Shehle* est en fait le nom que leur donnent les autres Lahu. Enfin, les Thaïs font la distinction entre Mousseu Daeng, Dam et Krist mais pas les Shans qui appellent "Mousseu" ces trois sous-groupes.

Si les Lahu Rouges et les Lahu Shehle sont les sous-groupes les plus représentés en Thaïlande, il n'en est pas de même quand on examine la population totale lahue où les Lahu Noirs sont largement dominants (particulièrement en Chine et en Birmanie) alors que les Lahu Rouges sont assez peu nombreux, présents seulement en Birmanie et en Thaïlande. Une explication plausible est que les Lahu Rouges se seraient séparés des Lahu Noirs en Birmanie bien longtemps après la grande division Noirs Jaunes et plus tard les Lahu Shehle.

Bien que constituant la deuxième communauté lahue de Thaïlande, après les Lahu Rouges, il n'est malheureusement pas possible de donner leur nombre exact, ni le nombre et la répartition de leurs villages car les différents services thaïs chargés des statistiques n'ont recensé les minorités que par groupes et non par sous-groupes.

LES LAHU SHEHLEH

Les informations concernant les Lahu Shehleh ont été principalement obtenues dans quatre villages du district de Viang Pa Pao (province de Chiang Raï) où nous nous rendons régulièrement depuis une dizaine d'années³, mais aussi dans plusieurs villages des districts de Mae Sot (province de Tak), de Fang et Omkoï (province de Chiang Maï). Certains détails peuvent différer selon la région ou le village étudié puisqu'il est impossible de généraliser pour tel groupe ou sous-groupe.

Origine des Lahu Sheleh

Les Lahu Shehleh sont originaires, semble-t-il, du district de Shunning, le long de la partie supérieure de la rivière Nam Teng (province du Yunnan) et seraient arrivés en Thaïlande dans la deuxième décennie de ce siècle⁴. Aucun des vieux Lahu interrogés n'a pu nous confirmer les informations concernant leur région d'origine. Ils répondent simplement que leurs ancêtres viennent de Chine ou du Yunnan. Par contre, ils s'accordent pour dire qu'ils seraient arrivés en Thaïlande entre 1915 et 1925 dans la région de Fang (province de Chiang Maï).

Dans les différents ouvrages et articles parus sur les Lahu, aucune explication n'a pu être donnée concernant l'origine et la signification du mot "*Shehleh*". Sans prétendre posséder "l'explication", nous jugeons intéressant de rapporter celle qui nous a été donnée par plusieurs Lahu Shehleh de Viang Pa Pao et de Tak; à quelques détails près, cette histoire, transmise par leurs ancêtres, était la même.

"Il y a un peu plus d'un siècle, près de la frontière sino birmane, juste avant leur nouvel an, des *Lahu Na Meu* (le nom de leur sous-groupe à cette époque) de deux villages distants d'environ 5 km, furent une attaque imminente de Was (groupe ethnique de la famille linguistique môn-khmère, présent au Yunnan et en Birmanie) et passèrent en Birmanie. Après 4 ou 5 jours de fuite, jugeant être hors de danger, ils décidèrent de fêter le nouvel an afin de ne pas offenser *Geu Sha*. N'ayant plus d'aire rituelle de danse, les Lahu du premier village s'installèrent et dansèrent autour d'un olivier sauvage (*Elaeagnus latifolia*, famille des oléacées), ou *Ma Law Djeh* (*Djeh* : arbre), ceux du second, autour d'un mûrier blanc (*Broussonetia Papyrifera*, famille des moracées), ou *Sheh Leh Djeh*. Des Lahu Noirs (certains disent des Lahu Rouges) les croisant et jugeant

³ L'auteur réside à Chiang Mai où il enseigne le français à l'Alliance Française. Il parle Siamois, Nyuan et le dialecte Shehleh. Il s'est intéressé en priorité au sous-groupe Lahu Sheleh parce que jusqu'à présent il a été presque totalement ignoré par la recherche.

⁴ Informations données par Young (1961:26).

le tableau insolite, les auraient surnommés "*Lahu Ma Law*" et "*Lahu Sheh Leh*". Un peu plus tard, les deux groupes se séparèrent, continuant leur route vers le sud."

Les premiers de cette histoire seraient actuellement les Lahu Shehleh installés dans la région de Fang, les seconds, ceux installés plus au sud, dans les régions de Tak, Omkoï, Viang Pa Pao et Mae Hong Son. Pour confirmer ces dires, les Lahu Shehleh du "Sud" appellent toujours ceux de Fang "*Lahu Ma Law*" qui, eux, appellent ceux de Tak, Omkoï et Viang Pa Pao "*Lahu Hpa Hkaw*" (car ils auraient été installés un moment près d'un village nommé Ban Pa Kong).

Lahu Na Meu, *Lahu Ma Law*, *Lahu Sheh Leh* et *Lahu Hpa Hkaw* seraient donc un seul et même sous-groupe connu désormais en Thaïlande sous le nom de "Lahu Shehleh".

I. SIGNES ET CADRES SOCIAUX

1. VETEMENT

En dehors de la période du nouvel an où chacun revêt ses plus beaux habits, les vêtements des Lahu Shehleh paraissent simples et beaucoup moins élaborés que ceux des autres tribaux. Ils sont réalisés dans une étoffe de coton assez épais ou de satin. Le tissu est généralement acheté à la ville et le travail de couture et de broderie est effectué à la maison, à la main. La confection d'une tunique de femme peut prendre 2 à 3 mois car le travail, en plus d'être compliqué (bien qu'il ne le semble pas), est souvent laissé et repris. (A temps plein, il faut compter environ 3 semaines).

Les hommes. Les hommes portent un large pantalon, une veste et des jambières. Le pantalon, noir ou bleu, n'arrive qu'aux genoux. Il est bordé en haut d'une large bande blanche et est retenu par une ceinture d'étoffe, tissée à la main. La veste, noire, est doublée d'une étoffe de satin bleue et ne peut fermer que par un seul bouton situé au niveau du cou. Les manches sont relevées au niveau du coude. Les jours ordinaires, elle est souvent remplacée par un T-Shirt ou une chemise du Nord. Au nouvel an, la veste des jeunes gens est ornée dans le dos de boutons et de pièces d'argent. Les jambières, généralement noires, sont bordées d'une bande de tissu plus ou moins large, blanche ou bleue, et tiennent aux mollets au moyen de ficelles ou d'élastiques.

Les femmes. Les femmes portent une longue tunique, un large pantalon et des jambières. Le pantalon, ressemblant à jupe-culotte, est noir et descend jusqu'aux genoux. Il est brodé de quelques rangées de fils de couleurs. Les jambières sont un peu plus grandes que celles des hommes, de couleur noire, et trois bandes de tissu blanches sont cousues sur le bord supérieur qui se replie. La tunique, noire, descend jusqu'aux mollets.

Elle est fendue sur les côtés et s'ouvre sur le devant. De fines bandes de tissu, jaunes clair ou blanches, superposées sur des largeurs variables, recouvrent tous les bords, le tour des épaules et le dessous de la taille. Sur les manches, sont cousues un nombre plus ou moins irrégulier de bandes de tissu de 1 à 2 cm de large, de couleur blanche, bleue, rouge ou de motifs à fleurs. La tunique n'a pas de bouton mais est le plus souvent fermée, au niveau de la poitrine, par une épingle de nourrice.

Au nouvel an, celle des jeune filles est ornée dans le dos et sur le devant de centaines de boutons en argent ou en aluminium et de pièces en argent, et est fermée par une rangée de 10 à 15 grandes boucles en argent (5 ou 6 pour les fillettes.) La tunique du nouvel an a bien souvent des manches rouges et son pan arrière peut être bordé de fines bandes de tissu superposées d'une largeur pouvant aller jusqu'à 35 cm. Bien que traditionnellement la couleur des vêtements féminins soit le noir, de nombreuses femmes commencent à s'habiller en bleu. Pour ornements, les femmes portent un ou deux longs colliers de petites perles colorées, d'environ 4 à 5 m, enroulés très serrés et de gros bracelets en argent. Au nouvel an, elles ont également de longs pendants d'oreilles en argent et parfois un gros anneau de cou en argent.

Le long turban noir d'environ 4, 5 m que portaient les femmes et les hommes il y a encore une vingtaine d'années a disparu. Il est maintenant remplacé par de grandes serviettes de toilette. Les enfants, ainsi que certains hommes, portent un bonnet de tissu, au sommet duquel sont fixés un petit pompon ou des floches de fils.

Centaines femmes sont toujours fidèles à la coupe de cheveux traditionnelle : tempes, dessus du front et nuque complètement rasés, le reste étant gardé long. Cette coupe, assez originale, n'a maintenant plus les faveurs des jeunes filles. Les hommes, quant à eux, semblent l'avoir totalement abandonnée.

2. LA MAISON ET LA MAISONNEE

La maison

Il semblerait qu'en Chine, certains Lahu Shehleh construisent les maisons à même le sol. Mais celles que l'on voit en Thaïlande sont pratiquement toutes sur pilotis. Jusqu'à une époque encore très récente, le matériau utilisé était principalement le bambou. Toujours à se déplacer, les Lahu préféraient ce matériau pratique et facilement disponible. Depuis que les villages ont un caractère plus permanent, de nombreuses maisons sont maintenant construites en bois, à la manière de celles des villages du nord du pays. Et bien qu'elles ne représentent, sur l'ensemble, qu'un pourcentage peu élevé, il paraît probable que dans une dizaine d'années, leur nombre se sera considérablement accru.

Les maisons ne sont pas très grandes. Elles ont une surface d'environ 40 mètres carrés, un peu plus ou un peu moins selon le nombre d'occupants. Elles sont construites entièrement en bambou, excepté les piliers qui sont en bois. Le toit est couvert de chaume (herbes à pailloles) et descend assez bas. Les maisons ne sont pas très hautes sur pilotis. Pour cette raison, les animaux ne sont pas gardés dessous. Elles ne sont entourées d'aucun enclos. (Ceci n'est plus toujours vrai dans certains villages récemment établis, et où le gouvernement thaï exerce une certaine influence.) Contrairement à d'autres minorités, le mortier à riz n'est jamais sous l'habitation, car le bruit de celui-ci irriterait l'esprit de la maisonnée. Il est donc situé à une certaine distance de celle-ci.

On accède à la maison par un morceau de bois entaillé servant d'escalier et qui donne sur une terrasse. Ce morceau de bois n'est jamais très large, pour empêcher les animaux de monter. Sur la terrasse, dans une petite niche, sont entreposés le bois, divers paniers et de longues sections de bambou (d'environ 50 cm) servant de récipient pour l'eau. (Dans de nombreux villages, des jerricans remplacent maintenant ces bambous.) C'est en général sur cette terrasse que les femmes, dans la journée, brodent ou cousent, et que sont séchés certains produits agricoles.

Organisation intérieure

Une porte en bambou, s'ouvrant vers l'extérieur, est l'unique ouverture de la maison et donne sur la pièce principale. Dépendant du nombre d'occupants, les maisons ont une ou deux pièces. Quand il y en a deux, celles-ci sont séparées en surfaces souvent égales par une cloison de bambou, avec d'un côté, la pièce principale, où sont accueillis les invités et qui sert, le soir, de lieu de rencontre, et de l'autre, la chambre à coucher qui est exclusivement réservée à la famille.

La porte étant la seule ouverture, l'intérieur de la maison est assez sombre. Des vêtements, des couvertures, des paniers en bambou et en osier, des ustensiles divers, des Calebasses, des sacs de riz..., sont posés ou accrochés un peu partout. Les Lahu n'accordent guère d'importance à l'arrangement de leur maison qui est pour eux un "abri provisoire". Au centre de la pièce principale est installé un foyer en terre, servant aussi bien à faire cuire les aliments qu'à donner un peu de chaleur pendant les périodes fraîches. Une bouilloire pour le thé est toujours à proximité pour l'accueil des éventuels invités. Au dessus du foyer est suspendu un grand plateau en bambou où certains produits sont mis à sécher. Les maisons ont toutes un faux plafond où sont rangés divers ustensiles.

Les maisons d'une pièce ont obligatoirement un foyer (et un seul !), celles de deux pièces peuvent en avoir un ou deux. Par contre, les maisons possédant une armoire sacrée doivent avoir un foyer par pièce. Lorsqu'un enfant marié vient vivre chez ses parents, ceux-ci ne peuvent pas installer un deuxième foyer si leur maison n'a qu'une pièce. S'ils veulent le faire, il leur faudra la démonter puis la reconstruire avec deux pièces.

Dans la chambre à coucher, dans le coin diagonalement opposé à la porte, une petite armoire sacrée en bambou est destinée à *Yeh Ne*, l'esprit de la maisonnée. Dans les maisons d'une seule pièce, celle-ci se trouve à ce même endroit. On ne trouve pas cette armoire sacrée dans tous les foyers. (Voir passage relatif au groupe religieux.) Elle mesure environ 75 cm de long et 50 cm de large. Seul le chef de maison peut y déposer des offrandes. S'il est absent pendant quelques temps, il peut déléguer cette responsabilité à un membre mâle de son foyer. Théoriquement les femmes ne peuvent y avoir accès, cependant ce sont elles qui la nettoient de temps en temps mais elle doivent le faire juste après s'être levées.

L'armoire sacrée est vide, sans étagère. Les offrandes sont donc déposées sur le sol. Elles consistent en une petite tasse d'eau, 7 paires de bougies de cire très fines et longues d'environ 20 cm, et 7 poignées de riz gluant, non décortiqué et grillé, placées sur et autour d'une petite soucoupe. Ces offrandes ne sont remplacées qu'à l'occasion des cérémonies religieuses du village. D'autres peuvent être présentées à l'esprit de la maisonnée, notamment pour les cérémonies d'acquisition de mérites, mais ces dernières sont retirées aussitôt après une prière. C'est en général 7 petits gobelets de riz cuit (gluant ou non) et 7 autres contenant des morceaux de porc bouilli. On espère, par ces diverses offrandes, protéger la maisonnée du malheur et de la maladie.

Construction

La construction d'une maison est un événement important dans le village. Le choix de l'emplacement est laissé au propriétaire. Lorsqu'il s'agit du remplacement ou de l'agrandissement de l'ancienne maison, la nouvelle est érigée au même endroit.

Il est également à signaler que lorsqu'une "mauvaise mort" survient dans une famille, la maison est démontée et brûlée à l'extérieur du village et la nouvelle demeure est construite ailleurs. S'il s'agit simplement de maladies ou de problèmes répétés, la maison est démontée et reconstruite un peu plus loin. Dans ces différents cas, les Lahu pensent que les esprits n'approuvent plus une construction à cet endroit. Le chef religieux devra leur trouver un nouvel emplacement dans le village. Il prendra 7 grains de riz qu'il déposera bien serrés à un certain endroit et qu'il recouvrira d'une soucoupe. Il la soulèvera après une dizaine de minutes. Si le tas est intact, c'est que les esprits acceptent ce choix. Si au contraire les grains de riz sont éparpillés, il devra recommencer l'opération ailleurs jusqu'à ce que les esprits donnent leur accord.

Une fois que celui qui veut construire a rassemblé les divers matériaux (chaume, bambous, piliers de bois), il est décidé d'un jour propice. La veille, les trous pour accueillir les piliers sont creusés. Le jour de la construction tout le village participe car la maison doit être terminée dans la journée. Si pour une raison quelconque celle-ci n'est pas finie (cas assez rare), le propriétaire devra tout de même y dormir ce soir là.

L'armoire sacrée, s'il y en a une, est obligatoirement installée le jour même. A la fin de la journée, quand la construction est terminée, le propriétaire tue un cochon et régale les villageois pour les remercier de leur aide. Vers 18 h 00, le chamane accomplit un rituel destiné à chasser les mauvais esprits qui pourraient se cacher dans les matériaux de construction. Un peu plus tard, le chef religieux place les nouvelles offrandes dans l'armoire sacrée ou, si la maison n'en a pas, dépose deux paires de bougies et un verre d'eau contre le pan de mur opposé à la porte et demande à *Geu Sha*, l'Être suprême, de veiller sur cette nouvelle demeure. Le lendemain, ses occupants ne peuvent pas aller travailler. Le surlendemain, a lieu la cérémonie de *Yeh Ne Te Leu*, destinée à protéger la maisonnée. On tue de nouveau un cochon et on danse le soir dans l'aire rituelle du village.

La maisonnée

Chez les Lahu Shehleh, et les Lahu en général, la maisonnée moyenne est de 7 personnes, représentant 2 ou 3 générations. Les foyers d'une seule génération (le mari et la femme) sont moins courants. Quand à ceux de quatre, ils existent, mais sont rares⁵. Ceux de trois générations consistent en général d'un couple, de leurs enfants non mariés et d'une fille mariée avec son mari et leur enfants. S'ils n'ont pas de fille, c'est alors un fils marié avec sa femme et leurs enfants.

La coutume veut que lorsqu'un fils se marie, il aille vivre chez ses beaux-parents pendant un certain laps de temps, décidé par les deux familles. Aussi n'est il par rare de voir dans certains foyers plusieurs gendres cohabitants. (Contrairement à ce qui a parfois été écrit, lorsqu'une deuxième fille se marie, la première et son mari n'ont pas à déménager.) Ces arrangements sont en fait assez souples et il arrive souvent de rencontrer des foyers ne répondant par aux critères donnés ci dessus.

Le chef de maison, *Yen Sheh Pa*, est l'homme le plus âgé. Sa femme a le titre de *Yeh Sheh Ma*. A la mort de son mari, elle devient la chef de maison, bien que toutes les décisions soient prises alors par l'homme le plus âgé : un fils ou un gendre. Si pour une raison quelconque un parent plus âgé que le chef de maison vient vivre sous le même toit, il ne peut en aucun cas prétendre à ce titre.

Bien que le chef de maison discute avec les membres de son foyer des décisions qu'il veut prendre, lui seul décide et chacun doit obéir. Il assigne les tâches agricoles. C'est lui qui détient les diverses possessions (maison, champs, animaux, produits de l'agriculture, argent...) et les gère pour le bénéfice de tous, d'où l'importance de la maisonnée comme unité sociale. Un individu n'est censé posséder que ses affaires

⁵ Jones (p. 54) cite même un foyer de cinq générations.

personnelles (vêtements et argenterie) et les ornements qu'il peut porter au nouvel an appartiennent très souvent au chef de maison. Lorsqu'une personne quitte le foyer (un enfant s'installant dans sa propre maison, par exemple), le chef de maison peut l'aider financièrement ou matériellement mais il ne faut pas que ce soit trop au détriment des autres membres. Cette unité sociale est si forte qu'il est rare qu'un différent survienne dans une maisonnée.

II. LE CYCLE DE LA VIE

Sexualité et alliance

Les relations sexuelles entre deux personnes non mariées sont courantes et ne sont pas censées, comme dans d'autres groupes, irriter les esprits. Par contre, si la jeune fille devient enceinte, le jeune homme peut être contraint de l'épouser. S'il refuse, pour se faire pardonner d'avoir offensé l'esprit tutélaire du village, il doit tuer un petit cochon et nourrir les villageois (*Geu Sha Hgu Leu*). Il devra également s'occuper de la jeune fille lors de l'accouchement, la nourrir et régler les frais éventuels jusqu'au douzième jour suivant la naissance. Ensuite il sera déchargé de toute responsabilité et il n'aura aucune amende à payer au chef.

Les Lahu Shehleh se marient jeune : les femmes entre 14 et 16 ans, les hommes entre 15 et 18 ans. Ils ont libre choix de leur partenaire. La période du nouvel an est la plus favorable pour les rencontres. C'est une occasion pour les jeunes de se rendre dans les villages voisins et de faire connaissance. Quand le mariage est envisagé, c'est toujours d'un commun accord.

Il existe cependant certaines restrictions concernant les mariages entre membres d'une même famille. Des cousins parallèles (les enfants de deux frères ou de deux sœurs) ne peuvent se marier alors que des cousins croisés (les enfants d'un frère et d'une sœur) peuvent le faire. Toutefois, un seul de ces mariages est autorisé par famille. Au niveau de la quatrième génération, des petits cousins peuvent se marier, qu'ils soient parallèles ou croisés, mais là encore, un seul mariage est autorisé. Ce n'est que lorsque les ancêtres communs remontent à la cinquième génération que le nombre de mariages n'est plus limité.

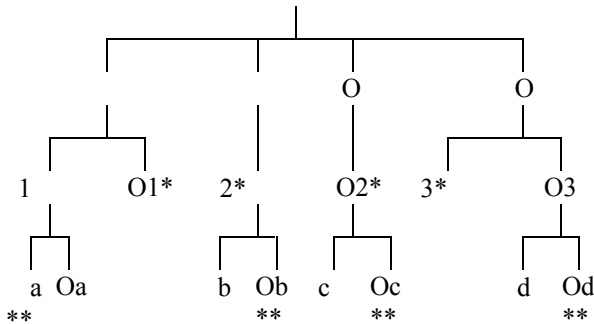
Schéma des règles de mariage :

1ère génération

2ème génération

3ème génération

4ème génération



* 2 et O1, ainsi que 3 et O2, ne peuvent se marier car ils sont cousins parallèles, alors que, par exemple, 2 et O2 le peuvent car ce sont des cousins croisés.

** a peut se marier avec Ob, Oc ou Od puisque leurs ancêtres communs remontent à la quatrième génération.

Les autres restrictions sont les suivantes :

- En cas de décès, la personne veuve ne peut se remarier avec un frère ou soeur de son conjoint défunt.

- En cas de divorce, les deux ne peuvent se remarier avec un frère ou une soeur de leur ancien conjoint.

- Le frère ou la soeur d'une personne mariée ne devrait pas épouser le frère ou la soeur du conjoint de celle-ci. Lorsque cette recommandation n'est pas suivie, ce qui est parfois le cas, les deux couples ne peuvent absolument pas vivre dans le même village et ce sont les derniers mariés qui doivent s'expatrier.

Les pratiques matrimoniales

Lorsque deux personnes ont décidé de se marier, le jeune homme, après avoir demandé l'autorisation de ses parents, se rend dans le village de la jeune fille. Il est accompagné d'un intermédiaire qui peut être un parent, un ami ou souvent une personne respectée de son village. Arrivés là bas, ils se rendent avec la jeune fille directement chez le chef religieux. Celui-ci fait chauffer le thé que le jeune homme a apporté pour honorer les esprits et en servira à ceux qui passeront chez lui. Le jeune couple reste et attend tandis que l'intermédiaire, accompagné de gens du village de la jeune fille, va chez les parents et les informe du désir des jeunes de se marier, essayant de vaincre leurs réticences, s'il y en a. (Pour diverses raisons, des parents peuvent s'opposer au mariage

d'un enfant. Si toutes les formes de dissuasion échouent, et qu'aucun ne veut céder, l'enfant récalcitrant peut être chassé et doit alors aller vivre chez ses beaux-parents.) L'intermédiaire fait en général plusieurs allées et venues entre la maison du chef religieux et celle des parents et de la famille de la jeune fille. Quand l'accord est enfin donné, les parents de la jeune fille décident du lieu où le couple devra vivre.

Une coutume appelée *Ma Meu* oblige le jeune homme à vivre un certain temps chez ses beaux-parents (résidence uxori locale) et à travailler pour eux en échange du don de leur fille qu'il n'achète pas. Cette période est très variable, allant de un à cinq ans. Ce n'est qu'après ce laps de temps qu'il pourra, s'il le désire, construire sa propre maison ou retourner vivre dans son village. Toutefois, les beaux-parents peuvent insister pour qu'il reste dans leur village et alors ni lui, ni ses parents ne peuvent s'y opposer ; le seul moyen pour retourner chez lui étant de divorcer. Cette coutume est en fait assez souple et il arrive quelquefois que le jeune couple aille vivre tout de suite chez les parents du jeune homme (résidence virilo locale) : ceux de la jeune fille ayant déjà un gendre chez eux ou suffisamment de main d'oeuvre, le jeune homme étant fils unique ou n'ayant pas de soeur qui puisse "amener" un gendre... Malgré tout, quel que soit son lieu de résidence, le couple aidera les deux familles pendant les grands travaux.

Le rituel matrimonial

Quand la question du lieu d'habitation a été réglée, l'intermédiaire se rend une dernière fois chez le chef religieux tandis que les parents de la jeune fille restent chez eux. Ce dernier, par un rituel, informe l'esprit tutélaire du village et lui demande d'accorder sa bénédiction à ce jeune couple. Le rituel accompli, ils sont considérés comme mari et femme. Le couple retourne alors chez les parents de la jeune fille et le soir, ils peuvent "officiellement" dormir ensemble.

Le lendemain matin, ils doivent se lever de bonne heure. Le jeune homme va chercher du bois et la jeune fille de l'eau puis ils préparent le riz pour le repas du matin qu'ils prendront avec les parents, avant d'aller travailler avec eux dans les champs. Le jeune homme fait désormais partie de la famille.

Un ou deux jours plus tard (impérativement avant le septième jour), a lieu la cérémonie de *Ma Meu*, organisée par les parents chez qui le couple réside. (Chez eux, s'ils ont une armoire sacrée ; dans la maison où se trouve l'armoire sacrée de leur groupe religieux, dans le cas contraire.) Des offrandes sont présentées à l'esprit de la maisonnée pour qu'il considère le nouveau venu comme membre du foyer et qu'il lui accorde, comme aux autres, toute sa protection (*Yeh Ne Te Leu*). Un petit cochon est tué et des danses ont lieu le soir dans l'aire rituelle du village.

L'union n'est vraiment officielle qu'après la cérémonie du mariage (*Hkeh Dja*). Celle-ci lieu beaucoup plus tard : parfois 3 ans après le début de la vie commune et même quelquefois 5 ou 10 ans. Il arrive souvent qu'ils aient déjà un ou plusieurs enfants.

Ce délai de quelques années est, d'après les Lahu, nécessaire car le divorce étant fréquent chez les jeunes couples, il faut être certain que le mariage va durer pour ne pas occasionner de frais inutiles. "De notre temps", disent certains vieux Lahu, "le *Hkel Dja* se faisait assez rapidement, parfois dans la semaine du *Ma Meu*. Les jeunes étaient alors beaucoup plus sérieux et obéissaient à leurs parents et beaux-parents. Les divorces étaient rares. Maintenant, à la moindre remontrance, au moindre travail pénible, ils parlent de divorcer." (Précisons que le *Hkeh Dja* ne peut pas se faire quand les parents de l'un des deux sont toujours opposés au mariage de leur enfant.)

Lorsque les parents des mariés sont du même village ou lorsque le jeune homme réside chez ses beaux-parents, une seule cérémonie a lieu et un seul cochon est tué. Par contre, lorsque la jeune fille habite dans le village de ses beaux-parents, il doit y avoir deux cérémonies, la première chez les parents de la jeune fille et la seconde, un ou deux jours plus tard, chez ceux du jeune homme, et un cochon est tué à chaque fois. Tous les frais de la ou des deux cérémonies incombent à la famille chez qui vit le jeune couple. Ces dépenses sont relativement élevées par rapport à leur niveau de vie car tous les villageois du ou des deux villages doivent être invités. Lorsque les mariés résident déjà dans leur propre foyer, la cérémonie, se fait chez eux et ils en assument les frais.

Le matin de la cérémonie, de très bonne heure, le couple se rend chez les anciens du village avec une bouilloire d'eau. Ils leur lavent le visage en signe de respect, leur annoncent qu'aujourd'hui ils se marient et qu'ils souhaitent leur présence. De retour à la maison, ils accueillent les anciens en leur versant de l'eau sur les mains. Le chef religieux présente ensuite des offrandes à l'esprit de la maisonnée et procède à un rituel. Puis les anciens et les gens mariés (plus rarement les jeunes) viennent leur nouer des cordelettes de coton autour des poignets au-dessus d'un petit panier en osier dans lequel ont été déposés deux paires de bougies, deux bracelets en argent et du riz grillé et éclaté. En leur nouant ces cordelettes, on formule des vœux de bonne santé, de vie longue et heureuse avec beaucoup d'enfants et on leur souhaite d'avoir toujours suffisamment à boire et à manger. Après, tous sont invités à un banquet. On aura tué un très gros cochon que toute jeune fille se doit d'élever spécialement pour cette occasion. Le repas achevé, chacun danse dans l'aire rituelle du village.

Les mariages entre Lahu Shehle et membres d'un autre groupe ou sous-groupe représentent un pourcentage assez faible et se font le plus souvent avec des Lahu d'une autre sous-groupe ou des Lisu.

Les Lahu Shehle peuvent se marier autant de fois qu'ils le veulent, tant qu'ils n'ont qu'un conjoint à la fois, la polygamie étant strictement interdite.

Divorce

Dans la première année du mariage, les divorces sont fréquents et leurs causes diverses : problèmes entre le couple ou avec les beaux-parents, le jeune homme désire retourner dans son village ou trouve qu'on le fait trop travailler (les beaux-parents ne peuvent pas l'obliger à rester), ou bien encore les beaux-parents considèrent leur gendre paresseux et demandent à leur fille de divorcer. Certaines unions ne durent pas plus de trois jours et il n'est pas rare de rencontrer des jeunes de 16 ou 17 ans qui en sont à leur 3° ou 4° mariage. Après quelques années, les divorces sont plus rares ; les raisons en sont alors le plus souvent l'adultère, le jeu ou l'opiomanie.

Pour divorcer, il faut aller chez le chef. Celui-ci rassemble les villageois, décide des torts et impose le montant de l'amende en conséquence. Il ne garde que 10% pour lui et verse le reste à l'autre partie.

Lorsqu'un homme et une femme possédant leur propre foyer veulent conjointement divorcer, ils paient 5 baht chacun (dans ce cas, le chef garde tout) et leurs biens sont équitablement partagés, excepté la maison qui est alors laissée à la femme. Les parents s'accordent au sujet des enfants qui peuvent être confiés à leur mère, à leur père ou répartis entre les deux. Le partage des biens se fait alors en fonction du nombre de personnes de chaque côté, chaque enfant comptant pour un adulte. Ainsi, si les deux enfants d'un couple restent avec leur mère, celle-ci reçoit les 3/4 des biens, le mari ayant le quart restant. Lorsque disputés il y a au sujet des enfants, c'est le chef qui tranche.

Lorsque c'est l'homme qui veut divorcer, celle-ci paie 150 baht et la femme garde tous les biens (il paie 300 baht si elle est enceinte). Si c'est la femme qui demande le divorce, celle-ci paie 75 baht et l'homme garde tous les biens (y compris la maison). Dans ces deux cas, les parents se mettent d'accord pour savoir avec qui resteront les enfants. Ceux qui sont confiés à la personne demandant le divorce se trouvent alors privés de tout avantage.

Pour le divorce, aucune cérémonie n'est pratiquée. Lorsque l'amende a été versée, il est officiel. Lorsqu'une personne veut se marier avec une autre ayant déjà des enfants d'un mariage précédent, elle doit les accepter sinon le mariage ne peut pas se faire.

La naissance

Les naissances ont lieu à la maison ou assez souvent maintenant dans un centre médical. Grâce aux conseils d'hygiène donnés par différents services gouvernementaux et à la moindre isolation des villages, le taux de mortalité infantile a fortement diminué.

Lorsqu'une femme accouche chez elle, seule une assistante, généralement une femme plus âgée (mais parfois son mari si personne n'est disponible et si ce n'est pas son premier enfant) est autorisée dans la maison. Un grand morceau de tissu cache à l'accouchée le processus de sa délivrance de manière à ce qu'elle ne panique pas à la vue du sang. Lorsque l'enfant naît, l'assistante noue le cordon ombilical avec un fil de coton noir

ou blanc et le coupe avec une paire de ciseaux. Elle amène ensuite la mère à côté du feu et appelle le père (ou une autre personne) pour qu'il s'occupe de l'enfant. Le père enlève le mucus de la bouche du bébé pour qu'il respire mieux et le nettoie à l'eau froide, ce qui le fait pleurer quand il ne l'a pas encore fait. Il le drapé ensuite de tissus et le place à côté de la mère dans le couvercle d'un grand panier en osier qui fait office de couffin. Le père lave le cordon et le placenta et les place dans un récipient jugé hermétique, fait de deux petites sections de bambou, qu'il enterrera à côté de la maison, dans le coin où se trouve la porte. Il creuse, en biais, un trou d'une cinquantaine de centimètres de profondeur, y dépose deux bougies de cire d'abeille et récite une courte prière. Il dépose le récipient, rebouche le trou, pose dessus un gros morceau de bois pour le protéger des animaux. Pour intimider les esprits pernicioeux qui voudraient venir manger le placenta, il plante dans le sol une machette qui ne devra pas être enlevée avant un mois. Cette opération a pour but de garder le bébé en bonne santé. Le cordon et le placenta, pensent les Lahu, symbolisent alors la vie de l'enfant. Aussi, s'il est malade pendant les premiers jours, le père ira arroser l'endroit où ils sont enterrés d'une eau ayant servie à la cuisson du riz. Une heure environ après la naissance, le bébé est lavé de nouveau, cette fois à l'eau tiède. Pour le protéger des esprits pernicioeux, le père place également, devant l'escalier, un signe protecteur, fait de bambous tressés, qui y restera environ un mois. Les visiteurs connaissant sa signification s'abstiennent d'entrer dans la maison s'ils ne sont pas invités.

Quand un enfant naît, aucun rituel n'est effectué sauf dans le cas d'une naissance difficile et il est alors accompli par quiconque connaît les incantations.

Pendant les douze premiers jours, la mère porte de vieux vêtements et reste allongée près du feu qui ne doit jamais s'éteindre. Elle consomme une nourriture légère, à base principalement de riz et de poulet (sauf ceux à plumes blanches ou à plumes de plusieurs couleurs qui sont supposés provoquer des douleurs au ventre). Elle boit beaucoup d'eau chaude poivrée et des breuvages à base de curcuma. Les conserves, les poissons et le gros gibier lui sont interdits. (Pour le gros gibier, il faut également faire la différence entre les animaux et leur sexe. Ainsi, au bout de 7 jours, elle peut manger de la biche ou de la daine, mais seulement du cerf ou du daim au bout d'un mois. Quand au sanglier, à l'odeur très forte, elle doit attendre de neuf mois à un an, alors que la laie peut être consommée après un mois.) La mère doit aussi se presser continuellement le ventre de chiffons remplis de cendres chaudes pour empêcher le sang de coaguler. Si elle ne le faisait pas, on pense que ce sang remonterait, l'empêcherait de respirer et risquerait de provoquer la mort. Pendant cette période, la mère craint certaines odeurs (savon, friture, talc...) qui sont censées empêcher la montée du lait. Ce n'est que vers le quatorzième jour, maintenant parfois avant, qu'elle peut retourner travailler aux champs.

S'il paraît en bonne santé, l'enfant reçoit un prénom après trois jours, dans le cas contraire le septième jour. Le prénom est choisi par un ancien, pas par les parents de l'enfant. Sa première syllabe est *Dja* pour les garçons, *Na* pour les filles. La deuxième peut indiquer le jour de la naissance : *La*, jour du tigre, *Maw*, jour du singe... ; le

moment de la naissance : *Shaw*, le matin, *Hpeu*, le soir... ; ou certaines particularités au moment de la naissance : un garçon né avec le teint très foncé peut être appelé *Dja Na* (*Na* : noir). Les prénoms à trois syllabes sont moins courants⁶. Lorsqu'un ancien a choisi le prénom, il noue autour des poignets du bébé des cordelettes de coton et formule une bénédiction.

Le prénom peut être changé. Si le bébé pleure trop ou s'il est souvent malade, on pense qu'il n'en est pas satisfait. Un ancien lui choisira un nouveau prénom, lui nouera de nouveau des cordelettes autour des poignets et reformulera une bénédiction.

Après la naissance d'un enfant, les parents ne sont parfois plus appelés par leur prénom mais par les termes respectueux de "père de ..." ou "mère de ..." plus celui de l'enfant (*Na La Aw Pa* : Père de *Na La* ; *Dja Law Aw Teh* : mère de *Dja Law*).

La maladie

Lorsqu'une personne est malade, elle a d'abord le plus souvent recours à la médecine traditionnelle. Quand la cause de la maladie n'est pas apparente, elle est due, pense-t-on, à un esprit perniciosus ou à un esprit offensé et le chamane est appelé. Celui-ci détermine l'esprit responsable et, par un rituel, le chasse ou se le rend favorable. Un poulet ou un petit cochon peut être alors sacrifié. On peut aussi faire appel, dans de nombreux villages, à l'homme-médecine, ou *Na Htseuh Sheh Pa*. Ce spécialiste de la médecine traditionnelle n'est pas nommé ; toute personne ayant de bonnes connaissances dans ce domaine peut être reconnue comme tel. Il prépare des potions obtenues par les herbes, les plantes ou les animaux, mais recommande bien souvent l'opium pour ses propriétés calmantes.

Les Lahu Shehleh se rendent maintenant fréquemment dans les centres médicaux et ne semblent plus douter des pouvoirs de guérison des médicaments modernes, particulièrement ceux sous forme d'injection. (Certains ont même tendance à en abuser.) Malgré tout, lorsqu'ils se soignent par la médecine moderne, ils n'en oublient pas pour autant de procéder à un rituel ou une remise d'offrandes.

La mort

Lorsque quelqu'un meurt, l'âme est censée quitter le corps. Celle d'une "bonne" personne se rend au paradis (*Geu Sha Meu* : monde de *Geu Sha*), celle d'une "mauvaise"

⁶ Ex : *Dja Kaw Leh*, *Dja Law Pa*, etc. La 3^e syllabe, ajoutée plus tard, a alors pour but de distinguer plusieurs *Dja Kaw* ou *Dja Law*. Nous ne connaissons qu'un cas où un prénom lahu à 3 syllabes a été donné à la naissance, mais d'après nos informateurs, le faire est possible. Ajoutons que parfois, les prénoms masculins ne commencent pas par *Dja* (*Shaw Hka*, *Keh Leh*, *Ha Sha*, etc.).

personne va en enfer (*Ne Meu* : monde des esprits), où elle effectuera une période de "purgatoire" plus ou moins longue puis montera finalement au paradis. Après un certain temps, l'âme redescend sur terre et est réincarnée, selon sa conduite dans la passé, dans le ventre d'une Lahue riche ou pauvre, ou dans le ventre d'un animal. L'âme d'une personne décédée d'une "mauvaise mort", quant à elle, est transformée en esprit pernicieux et rôdera sans fin autour du village.

Les rites funéraires, chez les Lahu Sheleh, varient selon l'âge du défunt ou la façon dont la mort est survenue.

La mort la plus redoutée est la "mauvaise mort". Est appelée ainsi celle qui n'est ni naturelle, ni causée par la maladie. Quand une telle mort survient loin du village, la personne est enterrée sur place, avec la tête vers l'est. Dans le cas contraire, le corps est déposé à l'extérieur du village et doit être incinéré le lendemain. Toute la nuit, il est veillé par un représentant de chaque maisonnée. Avant l'incinération, qui se fait au crématorium du village, un rituel est effectué par le chamane qui demande à l'âme du mort, maintenant transformée en esprit pernicieux, de ne pas venir les attaquer.

Lorsqu'un nouveau-né décède avant d'avoir reçu un prénom, on l'enterre aussitôt. Puisqu'il n'est pas encore considéré comme "personne", aucune cérémonie n'est effectuée. Le père, ou une personne de la famille, creuse une tombe en contrebas du crématorium. Au fond, il place un tissu et dépose le corps du bébé, ainsi que les vêtements qui lui étaient destinés. Lorsque la fosse est comblée, il pose dessus quelques morceaux de bois pour que les animaux ne viennent pas le déterrer.

Quand une personne décède, deux coups de fusil sont tirés pour le faire savoir à tous. Le corps est placé dans la pièce principale de la maison avec la tête tournée vers l'armoire sacrée ou, s'il n'y en a pas, vers le coin diagonalement opposé à la porte. Il est lavé et vêtu d'habits neufs. Il est ensuite enveloppé d'un suaire blanc, lié aux genoux, à la ceinture et à la poitrine par des fils de coton, et, par-dessus, d'une couverture. Sur le corps ainsi drapé, au niveau des genoux et de la poitrine sont posées, sur des planchettes de bois, deux spirales de cire d'abeille. Celles-ci sont censées guider le mort vers sa future destination : celle placée sur la poitrine menant au paradis, l'autre à l'enfer. Quand il arrivera à la bifurcation de ces deux voies, seule l'une des spirales continuera d'illuminer, indiquant ainsi la direction à suivre. Une roupie d'argent, ou à défaut un bath, sont mis dans la bouche du mort pour qu'il ne manque pas d'argent plus tard au paradis. A côté du corps, dans un plat creux, est placé un peu de nourriture (riz, porc, poulet ou oeufs) et une petite quantité est ajoutée à chaque repas pris par la famille jusqu'à l'incinération.

Pour un ancien, elle a lieu un ou deux jours plus tard ; pour un jeune, le jour même ou parfois le lendemain si la famille n'est pas encore réunie. Ce matin-là, on tire de nouveau deux ou trois coups de fusil. Un poulet et une truie (une grosse pour les

anciens) sont tués. Certaines parties sont placées sur le corps et seront brûlées avec lui : une aile et une patte pour le poulet et le groin, les oreilles, les pattes, un morceau de cuisse et la vessie pour la truie. Le chemin étant long jusqu'au paradis, le mort pourra ainsi se nourrir et se désaltérer.

Le corps est transporté vers le crématorium sur un brancard fait de deux longs morceaux de bois reliés par trois cordes. Tous les vêtements du défunt ainsi que certains ustensiles personnels sont également emportés et seront brûlés après lui. Sur le chemin du crématorium, un villageois agite deux branches, "renvoyant" les mauvais esprits.

Les Lahu Shehleh incinèrent leurs morts vers l'ouest, sur un terrain situé sur une hauteur (jamais sur un sommet) et réservé à cet effet. Pour décider de l'endroit précis de la crémation, le chamane lance un œuf dans les airs. Celle-ci se fera où il s'est cassé, le corps étant brûlé avec la tête vers l'est. Il arrive, nous a-t-on dit, que certains Lahu Shehleh animistes soient enterrés au lieu d'être incinérés, mais ce sont là de rares exceptions.

Au retour, jusqu'à la limite du village, le chamane prie pour que les anciens amis du mort et ses parents, déjà décédés, viennent chercher celui-ci et lui indiquent le chemin à suivre. Après la crémation, les villageois se rendent à la maison du défunt. Ils sont aspergés d'eau par le chamane pour empêcher que de mauvais esprits ou l'âme du mort ne se collent à eux, puis tous sont invités à manger. Après le repas, la cérémonie est achevée.

Quelques jours après un décès, des offrandes sont présentées à l'esprit de la maisonnée (*Yeh Ne Te Leu*). Un peu après, une cérémonie est organisée pour chasser les mauvais esprits du village (*Hka Hgu Leu*).

Quand un chef de maison décède, seuls les membres résidant dans le même foyer peuvent hériter de ses biens. Maison, objets utilitaires, terres, produits agricoles, cochons et volaille reviennent en totalité au nouveau chef de maison qui gèrera le tout au nom de la maisonnée. Bijoux, argent liquide, bétail et chevaux (s'il y en a) sont répartis en parts égales entre tous les membres du foyer, quels que soient leur sexe, leur âge et leur lien de parenté.

On remarque ainsi qu'un fils vivant sous un autre toit n'aura droit à rien alors qu'un gendre habitant chez ses beaux-parents peut devenir chef de maison lorsque ceux-ci décèdent (s'il est, bien sûr, l'homme le plus âgé du foyer) et hériter de la plupart de leurs biens. D'où, peut-être, le peu d'empressement de certains à quitter la maison des beaux-parents quand ceux-ci sont relativement aisés. On peut noter également la notion d'égalité existant entre les membres d'un même foyer.

III. LA VIE COMMUNAUTAIRE

Les villages sont traditionnellement composés de membres du même sous-groupe. Dans certains villages, il est possible de voir des Lahu d'un autre sous-groupe, d'autres tribaux ou parfois des commerçants "yunnanais". Il est rare d'y voir des Thaïs. Ces "étrangers", toujours peu nombreux, doivent avoir obtenu au préalable l'autorisation du chef religieux et des anciens pour s'installer. Dans certains cas, ils doivent même avoir celle du "Kamnan"⁷ thaï voisin. Ils ne restent souvent que peu de temps. Seuls ceux dont la conduite est jugée irréprochable peuvent demeurer plus longtemps. Afin de préserver l'unité du village, ils doivent se conduire conformément aux lois locales. Ceux qui ne le font pas doivent partir. Pour éviter les conflits qui pourraient naître des différences culturelles ou religieuses, on leur demande de rester en dehors de toutes les pratiques religieuses.

L'emplacement : fondation et abandon

Du fait des croyances qu'ils ont relativement à leur origine et aux dangers de la vie dans les basses plaines, les Lahu construisent toujours leurs villages sur les hauteurs. Ceux des Lahu Shehlehs sont situés à une altitude allant de 600 à 1.200 m. Ils sont presque toujours bâtis sur des pentes plus ou moins escarpées. Ils ne sont jamais construits directement sur le sommet d'une colline, mais en contrebas et à proximité d'un point d'eau. Il faut qu'il y ait aux alentours assez de terres cultivables et de forêt (pour le bois, les matériaux de construction, le gibier, etc.). Leurs villages sont souvent regroupés dans une même région, généralement à l'écart d'autres tribaux.

L'emplacement d'un nouveau village est décidé par le chef religieux et les anciens qui, pour s'assurer que les esprits ne sont pas opposés à sa création, procèdent à un rituel. Le chef religieux se rend seul, un jour propice⁸, à l'endroit choisi et pique dans le

⁷ "Kamnan" : chef d'un sous-district, ou "Tambon", en thaïlandais. (Un sous-district regroupe plusieurs villages.)

⁸ Fortement inspiré du calendrier chinois, le cycle lahu de 12 jours est le suivant :

		<i>Pour toute plan- tation ou cons- tructions</i>	<i>Pour les céré- monies reli- gieuses</i>
<i>La Nyi</i>	jour du tigre	jour de repos	
<i>Hïaw Nyi</i>	? (du lièvre?)	P	P
<i>Law Nyi</i>	jour de la mule	NP	P
<i>Seuh Nyi</i>	? (du serpent?)	P	P
<i>Muh Nyi</i>	jour du cheval	NP	NP

sol un bâton d'environ 1,80 m dont le bout supérieur a été fendu en quatre. Dans ces entailles sont placés perpendiculairement deux petits morceaux de bois d'environ 20 cm chacun. Au centre du bâton ainsi ouvert, est placée une grande feuille enroulée en cornet contenant une poignée de riz et de la cire d'abeille. Le chef religieux invoque alors les esprits : "... *Ô Esprits qui résidez à cet endroit ! Nous vous apportons du riz et de la cire d'abeille⁹ en échange de notre installation. Nous allons construire notre village ; aussi veuillez-vous rendre un peu plus loin. Faites que cet endroit nous soit prospère, que nos familles se multiplient, que nos récoltes soient bonnes, que les animaux soient toujours en nombre...*" Si cette nuit-là, de mauvais rêves ne viennent par troubler son sommeil, c'est que les esprits acceptent sa requête. L'installation peut alors se faire n'importe quand. Au jour choisi, chaque foyer présentera au chef religieux une paire de bougies de cire et un peu de riz que celui-ci ira déposer près d'un petit et bel arbre qu'il aura choisi, qui deviendra par là même, l'autel de l'esprit tutélaire du village. Il invoquera cet esprit pour obtenir de bonnes récoltes, pour qu'il leur accorde santé et prospérité.

Jusqu'à une période encore assez récente, l'abandon de l'ancien village était dû à l'une de ces quatre raisons :

1. Lorsque les terres cultivables avaient été suffisamment exploitées et qu'elles n'étaient plus jugées rentables.

2. Lorsque des événements inhabituels, le plus souvent attribués aux mauvais esprits, survenaient à des périodes rapprochées. (Accidents, maladies, "mauvaises morts"...)

3. Lorsque des désunions avaient entraîné le départ de nombreux foyers.

4. Lorsque des pressions extérieures avaient été exercées sur le village. (attaques de villageois, pillages, "taxes" imposées jugées exorbitantes, ...).

Pour la première raison, il est difficile de donner la période moyenne d'installation d'un village à un même endroit. Dépendant de la disponibilité des terres et de leur capacité de production, elle variait de 5 à 20 ans.

<i>Yaw Nyi</i>	jour du mouton	P	P
<i>Maw Nyi</i>	jour du singe	P	NP
<i>Ga Nyi</i>	jour du coq	P	P
<i>Hpeu Nyi</i>	jour du chien	P	P
<i>Va Nyi</i>	jour du cochon	NP	NP
<i>Fa Nyi</i>	jour de l'écureuil	P	NP
<i>Nu Nyi</i>	jour de la vache	P	P

P : propice - NP : non propice

(Les représentations de *Htaw Nyi* et *Seuh Nyi* peuvent varier d'un village à l'autre et les explications données sont souvent contradictoires, voire fantaisistes.)

⁹ La cire d'abeille a longtemps été une monnaie d'échange chez les Lahu. Il y a une cinquantaine d'années, 1 kg s'échangeait contre environ 40 kg de riz.

A présent, étant donné certaines contraintes gouverne-mentales et l'insuffisance de terres vierges, les Lahu Sheleh se voient dans l'obligation de passer de la vie nomade à la vie sédentaire. Les villages sont plus rarement abandonnés. Cette sédentarisation provoque déjà de profonds bouleversements culturels, car elle est, malheureusement, la première étape de leur assimilation.

Composition

Le nombre de maisons dans un village est très variable, allant de 10 à 70 ; un village moyen en comptant une vingtaine, disposées d'une manière assez désordonnée. Les Lahu Sheleh ne construisent ni temple (comme les Lahu Rouges), ni église (comme les Lahu Noirs). A la place, ils ont une aire rituelle de danse, entourée d'une palissade de bambous et située dans une partie élevée du village, à proximité de la maison du chef religieux. Il ne peut y avoir aucune construction directement au-dessus de cette aire rituelle. On trouve également dans chaque village des petits greniers sur pilotis, où sont entreposés le riz ou les autres produits agricoles et sous lesquels sont parfois gardés des cochons, quelques mortiers à riz abrités ou non par un toit de chaume et quelques poulaillers.

1. Lorsque le village est situé en contrebas d'un point d'eau, celle-ci est amenée au moyen d'un long aqueduc fait de bambous coupés en deux longitudinalement et emboîtés les uns dans les autres. Cet aqueduc est supporté par des fourches en bois d'une hauteur allant de 1,50 m à 2 m, afin de permettre aux hommes et aux animaux de pouvoir passer dessous. Pour se protéger de certains animaux dangereux (serpents, scorpions...), les herbes sont le plus souvent dans l'enceinte du village.

Les notabilités

Les notables du village sont les suivants : le chef religieux, le chamane, le chef, le forgeron et les chefs de maison respectés. Ils forment un conseil de village qui se réunit pour délibérer sur les décisions importantes que le chef ou le chef religieux ont à prendre. Ce conseil, dont l'existence n'est pas formelle, peut être appelé "conseil des anciens" en raison de l'âge de ses membres ; les jeunes ayant rarement leur mot à dire dans les affaires du village.

- L'homme le plus important est **le chef religieux**, ou *Keh Lu Pa*. Il est l'intermédiaire entre les villageois et *Geu Sha* et dirige les cérémonies qui lui sont consacrées. Il est responsable de l'aire rituelle de danse et des offrandes destinées à l'esprit tutélaire du village. Il est choisi par le conseil pour ses connaissances des coutumes et des différents rituels. Cependant, ne peut le devenir que celui dont un membre de la famille a déjà exercé cette fonction. Il est généralement élu à vie mais peut quitter

ce poste s'il le désire. Si l'on juge qu'il n'est plus capable d'en assurer la responsabilité, pour des raisons de conduite, physiques ou autre, le conseil peut décider de le destituer. S'il coopère, on lui désignera un remplaçant. S'il refuse, les mécontents partiront, et s'ils sont nombreux, ce sera la fin du village. De même, lorsque le nouveau chef religieux est élu, ceux qui ne l'acceptent pas doivent partir. Le chef religieux doit avoir des normes de conduite élevées. L'alcool et l'adultère lui sont interdits. S'il transgresse ces règles, les Lahu Shehleh pensent que, les mauvais esprits s'en prendront à tout le village. Cette fonction n'est pas réservée uniquement aux hommes. Lorsqu'un chef religieux décède, sa femme (*Keh Lu Ma*) peut le devenir si ses connaissances des rituels sont suffisantes. Si elle se désiste, on peut choisir un de ses enfants.

- **Le chamane**, ou *Maw Pa*, est l'intermédiaire entre le village et les esprits. Il est censé les reconnaître, pouvant ainsi dire lequel est responsable d'une maladie ou d'un événement fâcheux, et être capable de les "renvoyer". Cette position n'est pas élective. Toute personne, homme ou femme (bien que ce soit le plus souvent un homme), croyant posséder ces dons peut le devenir. Ses règles de conduite ne sont pas aussi strictes que celles du chef religieux mais il doit tout de même garder une bonne réputation. Dans certains villages, il a un, voire deux assistants. Bien que le chamane soit plutôt le spécialiste des esprits, il peut également, par ses connaissances des rituels, remplacer ou assister le chef religieux pour des cérémonies adressées à *Geu Sha*. Il le remplace lorsque le chef religieux est absent ou indisponible (et seulement avec le consentement de celui-ci) et l'assiste lorsque la cérémonie requiert la participation de ces deux spécialistes religieux.

- **Le chef**, ou *Hka Sheh Pa*¹⁰, ou "Kae Ban"¹¹, n'est pas, comme son titre semble l'indiquer, l'homme le plus puissant du village. Son rôle est beaucoup moins important que celui du chef religieux ou du chamane. Il est le représentant du village vis-à-vis des autorités thaïes. Il a également le devoir de maintenir l'unité du village et d'arbitrer les querelles de sa communauté. Il peut décider seul des affaires ordinaires mais il doit, pour les questions importantes, demander l'avis du conseil et plus spécialement du chef religieux. Il est élu par les villageois ou nommé par les autorités locales, ce qui, dans ce dernier cas, crée parfois des problèmes lorsqu'un jeune est désigné.

- **Le forgeron**, ou *Dja Li Pa*, a une certaine importance car c'est par lui qu'étaient faits, jusqu'à une époque encore récente, les armes et les outils du village. Et bien que de nombreux Lahu se les procurent maintenant dans les marchés voisins, le forgeron

¹⁰ *Hka Sheh Pa* : chef de village (*Hka* : Village ; *Sheh Pa* : maître, chef). Dans certains cas, ce mot peut s'appliquer au chef religieux (*Keh Lu Pa*). Lorsque des Lahu d'un autre sous-groupe ou des Lisu, par exemple, viennent au village et demandent à voir le *Hka Sheh Pa*, ils entendent le plus souvent par ce mot : le "véritable" chef du village, c'est-à-dire le chef religieux. Les Lahu Shehleh eux-mêmes, parlant du *Keh Lu Pa*, utilisent parfois "*Hka Sheh Pa*".

¹¹ "Kae Ban" : chef de village, dans le dialecte nord-thaïlandais.

fabrique toujours couteaux, machettes, cognées, etc. Aussi, pour reconnaître son statut particulier, un représentant de chaque maison doit l'aider deux journées par an : l'une pour le défrichage des terrains, l'autre pour la moisson du riz. Cette fonction n'est par élective mais se transmet généralement de père en fils.

Droit

Il n'existe pas, chez les Lahu Shehle, de lois écrites. Un ensemble de règles, transmises oralement de génération en génération, sert de code de conduite. Ce code peut varier sensiblement d'un village à l'autre. Ceux qui le transgressent sont sanctionnés ou bannis dans le cas d'une faute grave. (Une personne peut être également bannie si elle est accusée d'être possédée par de mauvais esprits ou si elle est atteinte d'une maladie considérée "bizarre".) La sanction appliquée est l'amende, variable en fonction du délit. Ces manques au code de conduite sont le plus souvent réglés au niveau du village. Il est assez rare de livrer quelqu'un aux autorités thaïes, à moins que la faute ne soit jugée grave.

Les amendes sont payées au chef qui garde 10 % et verse le reste à la partie offensée. A la première récidive, le montant de l'amende est multiplié par deux, à la seconde par trois. A la troisième, le bannissement est automatique. Lorsque l'amende a été payée, l'affaire est jugée close et ne peut plus prêter à disputes.

Voici, pour quelques cas, le montant actuel en baht des amendes imposées pour la première offense :

* **vol** : Le coupable paie 150 baht et doit restituer ce qu'il a volé. S'il a déjà vendu ou dilapidé, il doit verser une somme équivalente. S'il est insolvable, il peut être livré à la police. En aucun cas on ne peut obliger la famille du coupable à payer à sa place.

* **rix** : Le fautif paie 150 baht s'il n'y a pas blessure, 300 baht dans le cas contraire. Lorsque les torts sont partagés, chacun paie 150 baht. Dans ce dernier cas, le chef se servira de cet argent pour régler des dépenses relatives au village.

* **adultère**. (Lorsqu'il est découvert)

- Entre deux personnes mariées : l'homme paie 300 baht au mari trompé et la femme 75 baht à la femme trompée.

- Entre un homme marié et une femme (jeune fille) non mariée : l'homme paie 150 baht à celle-ci (300 baht si elle devient enceinte) qui, à son tour, paie 75 baht à la femme trompée.

- Entre une femme mariée et un homme non marié : l'homme paie 300 baht au mari trompé. Dans ce cas, si la femme décide d'aller vivre avec son amant, le mari est obligé de vendre sa femme 1200 baht à l'amant.

Si suite à l'adultère, le divorce est envisagé par la partie trompée, l'amende du divorce est supprimée et le fautif n'a droit à aucun des biens. (Voir passage relatif au divorce.)

* **Viol.** Le coupable paie 300 baht.

Toute personne coupable de viol ou d'adultère doit, en plus de l'amende, organiser une cérémonie (*Geu Sha Hgu Leu*). Elle apporte au chef religieux l'équivalent de 16 kg de riz, 200 g de cire d'abeille, du fil de coton et tue un petit cochon pour nourrir les villageois.

La vie et le bon fonctionnement d'un village dépendent en grande partie de l'unité de ses habitants. Celle-ci est parfois fragile. Il n'existe pas, chez les Lahu Shehleh, de clan ou d'attachement à un chef ou à un lieu. Les liens d'une famille avec le village sont donc superficiels. Seuls comptent les *Aw Vi Aw Nyi*, c'est-à-dire les membres de la famille qui se doivent mutuelle assistance. C'est pourquoi, lorsqu'un différent survient ou lorsque pour des raisons économiques certains décident de s'établir ailleurs, il n'est pas rare de voir différents foyers, appartenant à la même famille, quitter ensemble le village. Cette unité est généralement beaucoup plus forte dans les petits village car elle est nécessaire à la survie de ceux-ci.

IV. CROYANCES ET PRATIQUES RELIGIEUSES

Les Lahu Shehleh croient en l'existence d'un Etre suprême, *Geu Sha*, et d'une multitude d'esprits, *Ne*, associés le plus souvent à des phénomènes naturels. Bien que l'on ne puisse dire de quelle manière leur religion a évolué, il est certain que de nombreux facteurs extérieurs (situation géographique, époque, contacts...) ont influé sur elle. C'est pourquoi, en Thaïlande, on y retrouve certaines pratiques empruntées aux habitants du Nord. Les Lahu Shehleh sont cependant, dans ce pays, le sous-groupe lahu qui s'est le moins détaché de sa religion traditionnelle. Peu se sont convertis au christianisme et, très souvent, ceux qui se disent bouddhistes n'en ont pas pour autant abandonné leurs pratiques animistes. Malgré tout, les profonds bouleversements survenant actuellement dans la communauté lahue affectent également les croyances et les pratiques religieuses qui ne sont plus autant suivies par les jeunes générations.

Geu Sha est l'Etre suprême, le Créateur, la fusion des différentes créatures surnaturelles. Immatériel, il n'est représenté sous aucune forme. Aucun temple ou autel n'est élevé en son nom, seul l'aire rituelle de danse lui étant consacrée. *Geu Sha* étant le seul répartiteur des richesses et bénédictions sur cette terre, on s'assure ses faveurs par des cérémonie et danses. Les prières qui lui sont adressées sont dites par le chef

religieux¹² devant l'armoire sacrée de ce dernier et parfois devant celles des différents groupes religieux du village.

Le désir de ne pas offenser les esprits, ou *Ne*, se retrouve dans tous les actes quotidiens. Ces esprits sont nombreux et peuvent être classés en trois catégories : protecteurs (esprit tutélaire du village, esprit de la maisonnée...), pernicieux (esprits des "mauvaises morts", esprits "mordants"...), et neutres (esprit de la forêt, esprit de l'eau...). Il est nécessaire de s'attirer leurs faveurs par des offrandes et prières ou par une conduite appropriée. Oublier de le faire, c'est risquer leur colère ou le retrait de leur protection. C'est pourquoi, très souvent, les villageois attribuent des événements fâcheux (maladies, mauvaises récoltes...) à des esprits ayant été offensés et c'est pour cette raison que nombre de cochons et de poulets leur sont sacrifiés chaque année.

Les Lahu Sheleh croient également que les êtres et certaines choses ont une âme (*Aw Ha*). Celle-ci est parfois "attaquée" par un esprit pernicieux ou un esprit offensé et quitte son "propriétaire", entraînant des conséquences fâcheuses. Il faut donc, par un rituel, la rappeler. (Rappel de l'âme d'une personne, *Ha Hku Leu* ; d'un fusil, *Na Ha Hku Leu* ; du riz, *Dja Ha Hku Leu*...)

Comme nous l'avons déjà dit, on ne trouve pas une armoire sacrée, dédiée à l'esprit de la maisonnée, dans tous les foyers. Différentes maisons peuvent partager la même, formant ainsi un groupe religieux. Et bien que celui-ci rassemble généralement des gens de la même famille, d'autres personnes y sont parfois admises¹³. Lorsqu'un villageois organise une cérémonie (par exemple, de rappel de l'âme - ici d'une personne), celle-ci se déroule devant l'armoire sacrée de son groupe religieux et toutes les personnes appartenant à ce même groupe sont dans l'obligation d'y participer, voire de ne pas travailler ce jour-là. L'armoire sacrée est installée chez un chef de maison d'un certain âge qui a le pouvoir d'accorder ou de refuser l'installation d'une nouvelle chez un membre de son groupe qui en fait la demande.

Dans les cérémonies religieuses, les prières sont adressées à *Geu Sha* ou à l'esprit que l'on veut se rendre favorable. Bien que généralement transmises oralement de génération en génération, ces prières peuvent être improvisées. On prie pour la santé et l'abondance de chacun, du bétail et des récoltes. Le *La Nyi*, jour du tigre, une fois tous les douze jours, est un jour sacré (*Shi Nyi*) et personne ne peut aller travailler dans les champs (exception faite pendant la période de la moisson du riz). Les jours de pleine

¹² Et dans certains cas par le chamane, lorsqu'il remplace le chef religieux ou l'assiste dans les cérémonies de *Geu Sha Hgu Leu*, *Yeh Ne Te Leu* et *Bu Te Leu*. (Voir tableau des cérémonies religieuses).

¹³ Contrairement aux affirmations de Spielmann (1986:295-6; 1969:239), nous avons rencontré de nombreuses personnes qui n'étaient apparentées d'aucune manière aux autres membres de leur groupe religieux (dont, par exemple, quelques familles de Lahu rouges vivant dans des villages Lahu Sheleh).

lune et de nouvelle lune, sacrés chez les Lahu rouge, ne le sont pas chez les Lahu Shehleh.

Les principales cérémonies

Le nouvel an et la cérémonie du nouveau riz sont les fêtes les plus importantes. Ont lieu également de nombreuses cérémonies destinées à acquérir des mérites, souvent associées à la maladie ou aux cultures, qui sont suivies presque toujours par des danses dans l'aire rituelle, du village.

Le nouvel an, *Hkaw Dja Leu*, est la plus importante fête lahue Shehleh. Sa date n'est pas fixe et peut varier selon les régions. Il tombe au moment des 4^o et 5^o mois lunaires du calendrier nord-thaïlandais (entre décembre et février), assez souvent aux alentours du nouvel an chinois.

Les villages regroupés dans une même région le célèbrent au même moment. Les notables de ces villages choisissent les dates de manière à ce que les célébrations du nouvel an masculin et féminin finissent un jour propice et qu'elles ne correspondent pas à une période agricole chargée, les villageois ne pouvant pas travailler durant la fête. Le nouvel an est l'occasion de réaffirmer les liens qui unissent les villageois entre eux et le village au monde surnaturel. On célèbre *Hkaw Sheh Ma* (maîtresse de l'an) et *Hkaw Sheh Pa* (maître de l'an), les gardiens de la nouvelle année qui veillent sur les membres de leur propre sexe. Le nouvel an est pour cela divisé en deux périodes distinctes : le nouvel an féminin, qui dure cinq jours et demi et où les véritables célébrations ont lieu, suivi douze jours plus tard par le nouvel an masculin, qui dure également cinq jours et demi mais où rien ne se passe. Si l'on prend en compte les cérémonies faites avant et après, la fête du nouvel an s'étale sur presque un mois.

Le nouvel an féminin est une période de réjouissances et de célébrations. Chacun revêt de nouveaux habits et les jeunes embellissent leurs d'ornements en argent. Des pétards et des coups de fusil résonnent dans tout le village, les Lahu espérant ainsi attirer l'attention *Geu Sha*. On joue, on s'amuse beaucoup et on danse tous les soirs, excepté le premier jour.

L'avant-veille, a lieu la cérémonie du *Hka Hgu Leu*, destinée à chasser les mauvais esprits du village et le lendemain, celle de *Hkaw Taw Leu*, annonçant le début des festivités, où l'on demande une année heureuse et prospère. Pour chacune d'elles, un cochon est tué et des danses ont lieu dans l'aire rituelle.

Le premier jour du nouvel an féminin, ou *Hkaw Dja Leu*, de très bonne heure, chaque groupe religieux prépare des grosses galettes rondes faites de riz gluant et recouvertes de sésame. On porte ensuite deux de ces galettes ainsi qu'une pincée de thé, deux feuilles de tabac et deux bougies à tous les autres groupes en commençant par celui du chef religieux, dans le but de réaffirmer l'unité du village. Lorsque ces échanges sont

terminés, le tout est placé devant l'armoire sacrée. Un gros cochon, acheté en commun, est sacrifié et sa viande partagée entre toutes les maisons. Un peu plus tard, un représentant de chaque groupe religieux va arroser les mains des chefs de maison d'un certain âge et de leur femme en signe de déférence. Ceux-ci à leur tour forment une bénédiction. Chacun verse ensuite de l'eau tiède sur la tête et le corps de ses grands parents et parents, montrant ainsi son respect. En fin de matinée, avant le déjeuner, le chef religieux se rend dans toutes les maisons possédant une armoire sacrée et invite, par un rituel, *Hkaw Sheh Ma* à venir participer aux festivités.

Le deuxième jour, de nouvelles galettes sont confectionnées et échangées (elles ne pourront être mangées que le lendemain). La palissade de bambous de l'aire rituelle est refaite et un peu agrandie, puis chaque famille dépose sept paires de bougies sur le monticule de terre se trouvant au centre du nouveau lieu de danse. Le chef religieux allume ensuite des bougies dans toutes les armoires sacrées et invite une nouvelle fois *Hkaw Sheh Ma*. Les danses, ce soir-là, durent jusqu'au lendemain midi.

Le troisième jour, vers 04 h 00, un représentant de chaque groupe religieux dépose sur l'aqueduc quatre galettes et deux bougies et prie l'esprit de l'eau pour que celle-ci coule toute l'année. Dans la matinée, le chef religieux renouvelle les offrandes de l'esprit tutélaire du village et les anciens et les parents sont de nouveau arrosés par les plus jeunes.

Les quatrième et cinquième jours sont réservés aux visites des villages voisins. Au matin du sixième jour, après avoir dansé toute la nuit, les villageois sacrifient une grosse truie. Puis le chamane, accompagné de quelques hommes, se rend sur la terrasse de la maison du chef religieux. Ils y dansent une quinzaine de minutes tandis que les femmes les observent, regroupées à l'extérieur. Leur danse terminée, les hommes sont invités à l'intérieur de la maison pour un repas qui est pris en commun et qui marque la fin du nouvel an féminin. *Hkaw Sheh Ma* est invitée par le chef religieux à partager ce dernier repas puis s'en retourne.

Douze jours plus tard, commence le nouvel an masculin qui ne donne lieu à aucune célébration, aucune danse et aucun sacrifice. Excepté le premier matin où des galettes sont faites (mais pas échangées) et où on invite *Hkaw Sheh Pa*, il ne se passe rien pendant toute sa durée. Ce n'est que trois ou quatre jours après qu'il soit fini qu'a lieu une cérémonie destinée à chasser les mauvais esprits arrivés avec le nouvel an, *Hkaw Ne Ga*, présidée par le chamane. Le chef religieux, lui, présente de nouvelles offrandes à l'esprit tutélaire du village et invite *Hkaw Sheh Pa* à s'en retourner. Après une nouvelle cérémonie du *Hka Hgu Leu*, le lendemain, les festivités liées au nouvel an sont tout à fait terminées.

La cérémonie du nouveau riz, *Dja Seuh Dja Leu*, est la seconde fête lahue Sheleh. Elle tombe au moment de la pleine lune du 10°, du 11° ou du 12° mois lunaire du calendrier nord-thaïlandais (environ juillet septembre), dépendant du choix des

notables de villages situés dans une même région. (Jusqu'à une époque récente, elle ne se déroulait qu'au moment du 12^e mois lunaire.) Cette fête dure cinq jours, dont en fait seuls les trois premiers sont importants, les deux autres étant destinés au repos. Elle débute de deux à quatre jours avant la nuit de la pleine lune, le troisième jour de la cérémonie devant tomber un jour propice, impérativement avant le premier jour de la lune descendante. Pour cette raison, si le jour de la pleine lune est propice, la fête commencera l'avant veille ; dans le cas contraire, elle sera avancée d'un jour ou deux en fonction du calendrier lahu.

Elle marque le fait que le riz est presque mûr et qu'il faudra bientôt le moissonner. La lune ascendante symbolisant l'abondance, les Lahu espèrent par des offrandes et prières à *Geu Sha*, Etre suprême et dispensateur du riz, obtenir par ses faveurs une récolte suffisante pour l'année.

Le premier jour, a lieu la cérémonie du *Hka Hgu Leu* et le second, celle du *Dja Vi Hgu Leu*, où l'on demande de beaux épis de riz et une récolte abondante. Un cochon est sacrifié pour chacune d'elles et on danse les deux soirs. Le troisième jour, le plus important, est celui du *Dja Seuh Dja Leu*. De bon matin, chaque groupe religieux déverse sur une natte, devant l'armoire sacrée, plusieurs hottes de maïs, de courges et de concombres. A côté, sont placés une poignée d'épis de riz fraîchement coupés, deux plants de canne à sucre et un de gingembre (ces deux dernières offrandes varient selon les villages). Un gros cochon est tué et partagé entre les villageois. Le chef religieux effectue ensuite un rituel dans les maisons possédant une armoire sacrée. Un peu plus tard, les jeunes, pour montrer leur respect, vont arroser la tête et les mains des anciens, qui, pour les remercier, formulent à l'égard de ces premiers une bénédiction. Des danses ont lieu toute la nuit et ne se terminent qu'avec la venue du jour.

Rien ne se passe les deux dernières journées qui sont consacrées au repos. Ce n'est que très tôt le matin du sixième jour que sont retirées les offrandes déposées devant l'armoire sacrée.

Autres cérémonies religieuses chez les Lahu Shehleh

* *Cérémonies auxquelles tout le village doit participer.*

** *Cérémonies auxquelles ne participe pas tout le village.*

(Ne concernent le plus souvent qu'un groupe religieux ou un foyer.)

1 * *Sa Be Hkeu Leu* (1 jour)

- *But et déroulement* : On demande à l'esprit du lieu, protecteur des terrains et plantations autour du village, de bonnes récoltes. Les villageois se rendent à l'autel de cet esprit, situé un peu à l'extérieur du village et le reconstruisent. Une truie (ou 2 poulets) est sacrifiée. Des prières sont dites et des offrandes présentées par le chamane. Celui-ci en présente aussi à l'esprit des "mauvaises morts", pour éviter des accidents pendant les

travaux des champs. (On ne "nourrit" ce dernier esprit qu'une fois par an, ce jour-là.) Pas de danse. (Personne ne peut planter avant cette cérémonie sinon les récoltes seront mauvaises.)

- *Fréquence et période* : Se déroule une fois par an : après le défrichage des terres et avant toute plantation, obligatoirement un *La Nyi*, jour du tigre.

2 * Paw-Eh Pa Te Leu (2 jours)

- *But et déroulement* : On demande à *Geu Sha* de "prolonger la vie" d'une personne âgée ou d'un malade qui a tout essayé pour guérir mais sans succès. Les Lahu des villages voisins sont invités et un très gros cochon est sacrifié. Des prières sont dites par le chef religieux, d'abord devant l'armoire sacrée de la personne qui organise la cérémonie, puis devant la sienne et des offrandes présentées. Chacun noue ensuite des cordelettes de coton autour des poignets de la personne en formulant une bénédiction. Danses le premier soir.

- *Fréquence et période* : Ne peut pas avoir lieu plus d'une fois par an (étant très onéreuse, cette cérémonie n'est pas organisée tous les ans) ; se fait après le nouvel an.

3 * Hka Hgu Leu (2 jours)

- *But et déroulement* : On demande l'aide de l'esprit tutélaire du village (et de *Geu Sha*, par son intermédiaire) pour chasser les mauvais esprits. De nouvelles offrandes lui sont présentées par le chef religieux, puis le chamane, dans l'aire de danse, fait un rituel destiné à repousser les mauvais esprits (*Ne Ga Leu*) et prie l'esprit tutélaire de l'aider à les renvoyer, un cochon est sacrifié, puis le chef religieux accomplit un rituel de remise d'offrandes devant son armoire sacrée. Danses le premier soir.

- *Fréquence et période* : A lieu quatre fois par an : avant et après le nouvel an, avant la cérémonie du nouveau riz et avant les diverses plantations (pendant le 7^e mois du calendrier lunaire nord-thaï, mars-avril). Est également organisée après un décès.

4 ** Dja Bu Te Leu (2 jours)

- *But et déroulement* : On demande à *Geu Sha* une bonne récolte de riz, que celle-ci ne soit ni perdue, ni détruite par des insectes ou des rongeurs. Un cochon est sacrifié, puis le chef religieux prie pour une bonne récolte et accomplit un rituel de remise d'offrandes devant son armoire sacrée. Danses le premier soir.

- *Fréquence et période* : A lieu une fois par an : de un à deux mois après la plantation du riz. (Un mois après si le riz pousse mal, jusqu'à deux mois après dans le cas contraire.)

5 ** Geu Sha Hgu Leu (2 jours)

- *But et déroulement* : On demande à *Geu Sha* de pardonner à une personne qui a agi contrairement aux lois du village ou de guérir un malade. Un cochon est sacrifié, puis le chamane prie et présente des offrandes à l'armoire sacrée de la personne qui organise la cérémonie tandis que le chef religieux fait de même devant la sienne. Des cordelettes de coton sont nouées autours des poignets de la personne. Danses le premier soir.

- *Fréquence et période* : Peut se faire n'importe quand.

6 ** Bu Te Leu (2 jours)

- *But et déroulement* : On demande à *Geu Sha* de guérir une personne dont "l'âme est affaiblie". Un cochon est sacrifié, puis le chamane prie et présente des offrandes à l'armoire sacrée de la personne qui organise la cérémonie tandis que le chef religieux fait de même devant la sienne. Une "cravate" faite de gros fils de coton torsadés est passée au cou de la personne. Danses le premier soir.

- *Fréquence et période* : Peut se faire n'importe quand.

7 ** Yeh Ne Te Leu (2 jours)

- *But et déroulement* : On demande à l'esprit de la maisonnée (et à *Geu Sha*, par son intermédiaire) de guérir un malade ou de protéger un nouveau membre du foyer. Cette cérémonie est faite également après la construction d'une maison pour la protéger. Un cochon est sacrifié, puis le chamane prie et présente des offrandes à l'armoire sacrée de la personne qui l'organise tandis que le chef religieux fait de même devant la sienne. Danses le premier soir.

- *Fréquence et période* : Peut se faire n'importe quand.

8 ** Ne Te Leu (2 jours)

- *But et déroulement* : On demande le pardon d'un esprit offensé. Le chef de maison, sur sa terrasse ou devant l'escalier, présente quelques offrandes à cet esprit en échange de son pardon. Ni sacrifice, ni danse.

- *Fréquence et période* : Peut se faire n'importe quand.

9 ** Ha Hku Leu (1 jour)

- *But et déroulement* : Quand l'âme d'une personne est "attaquée" par un esprit pernicieux ou un esprit offensé, elle peut "quitter" cette personne et il est nécessaire de la "rappeler". On demande à *Geu Sha*, par cette cérémonie, de retrouver l'âme errante et de la ramener à son propriétaire. Une truie est sacrifiée, puis le chef religieux, ou le chamane, devant l'armoire sacrée de la personne ayant "perdu" son âme, prie pour le

retour de celle-ci et accomplit un rituel de remise d'offrandes. Des cordelettes de coton sont nouées autour des poignets de la personne. Pas de danse.

- *Fréquence et période* : Peut se faire n'importe quand.

10 ** *Peh Haw Ga Leu* (1 jour)

- *But et déroulement* : On demande à l'esprit-gardien du terrain de veiller sur ce qui va être planté, d'assurer une bonne récolte et d'empêcher tout accident. Généralement un jour avant de commencer à planter, le propriétaire du terrain pique dans son sol un bâton d'environ 1,5 m. Dans le bout supérieur entaillé, il place une feuille enroulée en cornet, y dépose quelques offrandes et prie l'esprit du terrain pour une bonne récolte. Ni sacrifice, ni danse. Si les cultures ne paraissent pas belles après quelques temps, ce rituel peut être refait. Le propriétaire peut alors, pour s'assurer une bonne récolte, faire le vœu de "nourrir" l'esprit du terrain l'année suivante. (*Heh Bu Leu*)

- *Fréquence et période* : Se fait avant toute plantation.

11 ** *Heh Bu Leu* (1 jour)

- *But et déroulement* : On remercie l'esprit du terrain pour la récolte de l'année passée et on lui demande que la prochaine soit aussi bonne. (Quand la récolte précédente a été mauvaise, on fait savoir à l'esprit du terrain que l'on a tenu la promesse de le "nourrir", mais on lui demande une meilleure récolte cette année.) Une truie (ou un poulet) est sacrifiée. Sur le terrain où a été faite la promesse l'année précédente, sur un piédestal de bambous d'environ 1,50 m, le propriétaire place diverses offrandes, prie l'esprit du terrain et lui demande une récolte abondante. Pas de danse.

- *Fréquence et période* : Se fait une fois par an et seulement si le vœu de "nourrir" l'esprit du terrain a été fait l'année précédente : avant les plantations, pendant le 7^e mois du calendrier lunaire nord-thaï (mars-avril), un *La Nyi*, jour du tigre.

- Lorsque les cérémonies 5, 6 ou 7 concernent une personne appartenant au même groupe religieux que le chef religieux, les offrandes et prières devant l'armoire sacrée sont faites conjointement par ce dernier et le chamane.

Pour ces mêmes cérémonies, dans certains villages, seul le chef religieux accomplit le rituel de remise d'offrandes devant l'armoire sacrée. Il le fait alors chez la personne qui l'organise, puis chez lui.

- La cérémonie du rappel de l'âme d'une personne (9), dans certains villages n'est faite que par le chamane, dans d'autres, elle peut l'être par le chef religieux ou le chamane. (Par contre, la cérémonie du rappel de l'âme du riz, *Dja Ha Hku Leu*, n'est faite que par le chamane, celle du rappel de l'âme du fusil, *Na Ha Hku Leu*, est faite par son propriétaire s'il connaît les prières, sinon par le chamane.)

- Exceptionnellement, le *Hka Hgu Leu* (3) peut être organisé par une personne malade qui croit les esprits pernicious cachés dans le village responsables de son état. (Cette personne a généralement organisé d'autres cérémonies sans succès.) Le déroulement de la cérémonie est exactement le même que celui décrit ci-dessus, mais dans ce cas, seuls les villageois qui le désirent y participent.

V. ACTIVITES ECONOMIQUES

Le cycle journalier

La journée typique d'une famille lahue commence toujours de très bonne heure. Vers 4 h 00 les femmes sont déjà levées. Elles préparent le feu puis mettent le riz à chauffer à la vapeur. Elles vont ensuite décortiquer assez de riz pour toute la famille pour deux jours (Désormais, le riz est souvent décortiqué dans la rizerie du village thaï voisin). Un peu plus tard, les hommes se lèvent. Ils vont chercher du bois pour le feu tandis que les femmes nourrissent les animaux. Quand ceci est fait, elles commencent la préparation du repas du matin. C'est en général du riz avec des légumes bouillis et salés et une pâte de piments. Il y a parfois de la viande. Le repas est pris en commun vers 7 h 00 - 7 h 30. Pendant la demi-heure ou l'heure qui suit, les hommes préparent les divers ustensiles pour aller aux champs, aiguisent couteaux et machettes tandis que les femmes, si personne ne reste à la maison, préparent la mixture des cochons pour le soir. En général, les anciens qui ne vont pas aux champs s'en occupent un peu plus tard. Ce sont eux également qui gardent les enfants. Avant de partir ensemble travailler, hommes et femmes se reposent devant le foyer une dizaine de minutes. Après les départs aux champs, le village redevient très calme.

Ceux qui vont travailler assez loin emportent avec eux du riz et les restes du repas du matin. En chemin, ils ramassent quelques plantes et herbes de la forêt qu'ils prépareront bien pimentées pour le repas du midi. Celui-ci est pris entre 12 h 00 et 13 h 00, en général dans une petite hutte de bambou construite dans le champ, où ils restent parfois plusieurs nuits pendant les périodes de grands travaux. Le repas est servi sur des feuilles de bananier et se mange avec les doigts. On se remet ensuite au travail jusqu'à environ 17 h 00.

Sur le chemin du retour, les hommes qui ont pris leur fusil essaient d'améliorer le repas du soir. A l'arrivée au village, chacun prend une douche puis les hommes vont chercher du bois et les enfants de l'eau. Les femmes, après avoir nourri les animaux, préparent le repas du soir qui est pris entre 18 h 30 et 19 h 30.

On se rend ensuite chez l'un ou chez l'autre et autour du foyer, devant un verre de thé et à la lueur de petites lampes à pétrole, le moindre événement donne lieu à des

discussions sans fin. Les femmes, après avoir préparé la mixture des cochons pour le lendemain, font parfois un peu de couture ou de broderie tandis que les enfants essaient de s'introduire dans la discussion des grands. Ce n'est que vers 22 h 00, quand petite à petite le cercle des parents et amis s'est dispersé, que tout le monde va se coucher.

Les activités de prédation : chasse, cueillette et pêche.

La chasse, mais aussi la cueillette et à un moindre degré la pêche, occupent une place importante. Les Lahu Sheleh s'éloignent rarement de leur village sans emporter une machette ou un fusil. Ce qu'ils ramènent enrichit leur nourriture et subvient pour un pourcentage assez élevé à leur alimentation. Si la pêche et la cueillette sont pratiquées aussi bien par les hommes que par les femmes, la chasse, quant à elle, est une activité exclusivement masculine. (Les rares femmes qui accompagnent sont chargées de la cuisine.) La réputation des Lahu n'est plus à faire : le nom que les Shan et les Thaï leur donnent, "Mousseu", vient d'un mot birman signifiant "chasseur".

Ils utilisent des fusils, des arbalètes ainsi que des pièges. Le gibier (cerfs samburs, daims, sangliers, ours, singes, écureuils, oiseaux...) est toujours consommé dans le village. Ce qui peut être vendu aux villageois voisin est, par exemple, les bois de cerfs et la bile de certains animaux, considérée comme aphrodisiaque. (La bile d'ours vaut 5.000 baht les 100 g, celle de sanglier 300 baht les 100 g.)

Ils vont à la chasse généralement en groupes de 2 à 6 personnes. Tout ce qui est tué est partagé en parts égales, exception faite pour le gros gibier, de la tête, de la peau et d'une patte avant qui sont données en supplément à celui ayant tué la bête.

Les rituels de chasse

Quand ils partent chasser pour plusieurs jours et qu'ils pensent trouver du gros gibier, un rituel est pratiqué entre deux collines à l'endroit où la chasse va commencer. Et bien que ce rituel ne soit pas obligatoire, les chasseurs sont persuadés que s'il n'est pas accompli, ils rentreront bredouilles. (Pour le petit gibier aucun rituel n'est à faire.) Les armes sont déposées contre un arbre. À côté, sur un petit piédestal fait de bambous ou sur grande feuille posée sur le sol, sont placés un oeuf, une poignée de riz, 8 paires de bougies de cire et une ou deux cigarettes ou un peu de bétel. L'un des chasseurs invoque l'esprit de la forêt (*Heh Pu Hkaw Ne*), propriétaire du lieu et des animaux. Il lui demande la permission de tuer pour se nourrir et de les aider en brouillant la vue, l'ouïe et l'odorat des animaux qu'ils essaieront de tuer. Après le rituel, les offrandes sont laissées sur place. Lorsque la première bête est tuée (et seulement pour celle-ci), un morceau d'oreille et un autre de la lèvre sont placés sur une feuille à côté de l'endroit où l'animal est tombé

et sont offerts à l'esprit de la forêt. De cette manière, on le remercie, on l'invite à partager la viande et on lui demande d'être aussi chanceux par la suite.

Un autre rituel important se rapportant à la chasse est celui du rappel de l'âme du fusil. Lorsqu'un chasseur blesse un animal et que ce dernier réussit à s'enfuir, il est nécessaire de contrer la "malédiction" de l'arme. (Si la cible n'est pas atteinte, aucun rituel n'est à faire car on considère cela comme de la maladresse.) Sur la terrasse de la maison, le chasseur pose sur un panier à vanner placé devant son fusil chargé, deux bougies, sept fils de coton, deux piments, deux grains de gros sel, un verre de riz, un oeuf, deux fleurs, sept feuilles, trois épines d'arbre et un peu de bétel s'il en a. Il hache les feuilles tout en récitant une prière destinée à rappeler l'âme du fusil. Puis, dans une soucoupe, il casse l'oeuf pour voir s'il est strié de rainures rouges, censées être le sang d'un animal et la preuve que le fusil tirera maintenant juste. Si aucune rainure n'apparaît, l'opération est recommencée plusieurs fois et peut être faite alors par le chamane. Lorsque celle-ci réussit, il s'asperge la tête et le corps d'une eau tiède parfumée avec des feuilles et des fleurs d'acacias puis en asperge le fusil.

Pratiques agricoles traditionnelles

Les Lahu Shehleh pratiquent, par tradition, la culture sur brûlis. Une famille moyenne, dans les villages étudiés, essarte environ un demi-hectare de nouvelles terres par an. En janvier, les arbres et les broussailles sont coupés. Quand tout est sec, généralement en avril, on brûle. Le feu assainit le sol et la couche de cendres sert d'engrais. Les terrains, qui ne sont jamais très grands, "appartiennent" à ceux qui les ont débroussaillés mais peuvent être repris par n'importe qui quand ils ont été abandonnés pendant 4 ou 5 ans. Un Lahu passe environ 150 jours par an aux travaux agricoles¹⁴. Les familles cultivent de 1 à 3 hectares par an et s'occupent de leurs propres champs. Par contre, pour les travaux, l'entraide est fréquente.

La nouvelle situation agraire

Jusqu'à une époque encore récente, le riz était la culture de subsistance et le pavot (qui fournit l'opium) celle de rapport. On cultivait également du maïs et des courges qui pouvaient être consommés, donnés aux animaux ou parfois vendus. Depuis que le gouvernement thaï s'est véritablement lancé dans la lutte contre les plantations de pavots, introduisant des programmes de remplacement, les cultures se sont considérablement diversifiées. Mis à part le riz, le maïs et les courges déjà cités, on cultive désormais des

¹⁴ Les chiffres que nous avons obtenus nous paraissant exagérés, nous préférons reprendre celui donné par Sanit Wongsprasert (1983: 239).

concombres, des choux, du gingembre, des pois, des piments, du sésame, du tabac... On plante des arbres fruitiers, des théiers, des caféiers...

Malheureusement, les terres vierges cultivables, disparaissant à un rythme alarmant et pas seulement par la faute des minorités comme on veut trop souvent le faire croire, sont maintenant difficiles à trouver. Ne pouvant plus aussi facilement qu'avant déplacer leurs villages ou défricher, les Lahu sont obligés de modifier leurs méthodes culture et de réduire les périodes de jachère. Les terres, au lieu de rester en friche une dizaine d'années, sont désormais reprises après 3 ou 4 ans, ce qui les rend après quelques temps moins productives, quels que soient les soins apportés. Et alors qu'auparavant les terrains étaient choisis en fonction de plusieurs critères (la culture, l'état et l'altitude du terrain, sa distance à un point d'eau...), maintenant on cultive où l'on peut.

Dans les villages étudiés, chaque famille s'arrange pour posséder au moins quatre champs. (Les terrains supplémentaires sont réservés aux cultures secondaires ou à intensification des cultures principales.) Deux sont cultivés et les deux autres sont laissés en friche pendant 3 ou 4 ans. La première année, les deux terrains sont brûlés. Dans l'un, vers le mois de mai, on plante du riz. Dans l'autre, vers le mois d'avril, on plante d'un côté du maïs, de l'autre côté du gingembre. Dans ce dernier champ, après la récolte, on plante vers le mois d'août des pois rouges. La deuxième année, on reprend les mêmes cultures mais on inverse les champs et seul celui où le riz a été planté l'année précédente est brûlé. On continue ainsi jusqu'à ce que le sol soit épuisé. Ces deux terrains sont alors abandonnés et ceux laissés en jachère à leur tour cultivés.

Les nouvelles orientations agricoles

Des efforts sont faits par le gouvernement thaï pour sédentariser les minorités et en faire une population agricole. Malheureusement, les Lahu possèdent trop peu de terres irriguées, celles-ci appartenant presque toujours aux Thaïs et leur prix d'achat étant trop élevé. De plus, nombreux sont ceux qui ne sont pas encore reconnus comme Thaïs¹⁵, d'où leur impossibilité d'acheter des terres légalement. Et puisque les Lahu ne peuvent plus aussi facilement qu'avant défricher de nouveaux terrains, il doivent garder leurs anciens qui ne sont pas assez productifs.

Les programmes de remplacement, malgré leurs objectifs louables, ne donnent pas toujours les résultats escomptés. Ceci pour plusieurs raisons. Premièrement, les Lahu ne se sont pas encore familiarisés avec les techniques modernes d'agriculture et bien des récoltes sont réduites par de mauvaises méthodes de travail et de stockage. Ensuite, certaines cultures nouvelles demandent plusieurs années avant de devenir rentables,

¹⁵ Sur les 59.812 Lahu (tous sous-groupes confondus) recensés par le bureau national des statistiques (*Hilltribe population Survey Project*, National Statistical Office) entre 1985 et 1988, 12.846 possédaient la nationalité thaïlandaise, soit 21,48 %. Information donnée par le "Tribal Research Institute", Chiang Maï.

d'autres sont peu appropriées aux terres qu'ils possèdent. Enfin, ils ne peuvent s'en sortir économiquement que s'ils sont assurés de la vente de leurs récoltes à un prix correct. Les Lahu sont maintenant à la merci des intermédiaires et des fluctuations de prix. Pour ne donner que deux exemples, quand le gingembre a été introduit il y a 7 ans dans les villages étudiés, le kilo était acheté 20 baht. Cette année, il l'est à 2 baht ! Le maïs, descendu à tout juste un baht le kilo décortiqué et séché, est maintenant principalement cultivé pour les animaux.

Les villageois se plaignent que le produit des ventes est consommé dans l'année et qu'ils ne peuvent pas économiser. L'opium produisait, quand le pavot était cultivé, un revenu assez régulier et leur permettait de pourvoir à leurs principaux besoins (sans les rendre riches pour autant !). Se conservant longtemps, il leur assurait une sécurité pour les années suivantes. Les Lahu ne désirent pas cependant reprendre la culture du pavot ; ils voudraient seulement être assurés d'un minimum de bénéfices leur permettant de faire face aux années difficiles.

Ces programmes de remplacement sont toutefois relativement nouveaux et il faudra encore attendre un peu avant qu'ils ne deviennent réellement efficaces. Les Lahu, dans l'intervalle, devront compter sur l'aide des organismes concernés.

Elevage, artisanat et commerce

Les Lahu Shehleh élèvent principalement des cochons et des poules qui sont, pour une grande partie, sacrifiés pour les différents rituels et cérémonies. Le reste est consommé sur place, vendu dans les villages voisins ou destiné à la reproduction. Les chevaux, adaptés au transport dans les chemins de montagne, sont également très estimés. Les villageois possèdent peu de bétail. Et hormis chez certains possédant des rizières, celui-ci est élevé pour la vente.

Le travail artisanal, d'abord destiné à l'usage local, est réalisé par chaque famille (vêtements, paniers...) ou par des spécialistes (armes, outils, instruments de musique...). Certains travaux sont petit à petit abandonnés, faute de bons artisans : ainsi, les bijoux et ornements en argent sont maintenant le plus souvent achetés à des Lisu ou à des Yaos. Toutefois, certains artisans lahu ont acquis une très bonne réputation dans les villages thaïs voisins pour la fabrication des paniers et hottes en rotin, des machettes et des cognées.

Le commerce n'est pas considéré comme important et a longtemps été ignoré. L'agriculture et le troc entre les villageois ou parfois avec les habitants des villages voisins leur permettaient, jusqu'à une certaine époque de vivre en autarcie. Beaucoup de choses ont depuis lors changé. Les échanges ne se font plus qu'en monnaie et le troc subsiste seulement à l'intérieur du village. Ils vont plus souvent dans les marchés vendre leurs produits ou acheter ce dont ils ont besoin. Les marchands locaux viennent maintenant dans les villages, proposant de l'utile au superflu. Le passage d'une économie

de troc à une économie monétaire a contribué à un changement de la mentalité lahue : désormais, certains s'endettent, d'autres préfèrent travailler pour un salaire ou tenter leur chance à la ville.

Quel avenir pour les Lahu Shehleh ?

Pendant des générations, vivant pour ainsi dire en marge, les Lahu Shehleh sont parvenus à échapper aux dominations extérieures et ont su préserver leur mode de vie traditionnel, nomade et autarcique. Les changements survenus ces dernières décennies ont cependant profondément touché cette communauté et mis fin à son isolement. Aujourd'hui, la sédentarisation des villages, les obligations envers les autorités thaïlandaises et les plus fréquents contacts avec les populations locales l'entraînent irrémédiablement vers le chemin de l'assimilation. Les Lahu Shehleh s'accrochent tant bien que mal de cet état de fait, étant conscients que le retour en arrière n'est désormais plus possible.

Libre à chacun de porter un jugement sur la valeur de ces changements et de décider, tout bien considéré, si ceux-ci leur ont été plutôt bénéfiques ou défavorables : car si l'on peut se réjouir des résultats obtenus en matière d'hygiène, de santé, d'éducation et parfois de commerce, la perte progressive de leur culture, de leurs traditions, de leur autonomie et de leur fierté est à déplorer.

Des efforts sont faits par les autorités thaïlandaises pour faciliter leur intégration. Malheureusement, les Lahu, tout comme les autres minorités, sont encore considérés, quoi qu'on veuille souvent le dénier, comme une population de "seconde classe". Beaucoup ne voient en eux qu'une source de problèmes ou une simple attraction touristique. Et tant que des préjugés existeront à leur égard, ils ne se sentiront vraiment chez eux que dans les limites de leurs villages.

Quel est l'avenir des Lahu Shehleh ? Peu d'entre-eux ont su répondre à cette question et le pessimisme est surtout partagé par les anciens, qui voient depuis plusieurs années leur monde se décomposer et qui n'ont qu'une peur : l'extinction à long terme de la notion d'"appartenance à la grande famille lahue".

Geu Sha les en préserve !

BIBLIOGRAPHIE

BACKUS Charles

1981 *The Nan Chao Kingdom and T'ang China's Southwestern Frontier*, Cambridge University Press.

BRADLEY David

1979 *Lahu Dialects*, Canbarra, Australian National University Press.

JONES DELMOS J.

1967 *Cultural Variation Among Six Lahu Villages, Northern Thailand*, Cornell University, Ph. D. Thesis.

KUNSTADTER Peter (Ed.)

1967 *Southeast Asian Tribes, Minorities, and Nations*, Princeton University Press.

LEWIS Paul et Elaine

1984 *Peuples du Triangle d'Or. Six tribus en Thaïlande*. Genève, Olizane (Collection Artou). 300 p.

MATISOFF James A.

1973 *The Grammar of Lahu*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press.

MC KINNON John , BHRUKSASRI SAWAT (Ed.)

1983 *Highlanders of Thailand*, Oxford University Press.

SPIELMANN Hans J.

1968 "Review of Jones (1967)", *Journal of the Siam Society*, n° 56 (2).

1969 "A Note on the Literature on the Lahu Shehle and Lahu Na of Northern Thailand", *Journal of the Siam Society*, n° 57 (2).

TELFORD J. H.

1938 *Handbook of the Lahu (Muhso) Language and English Lahu Dictionary*, Rangoon.

WALKER Anthony R.

1970 *Lahu Nyi (Red Lahu) Village Society and Economy in North Thailand*, 2 vols. mimeographed, Tribal Research Center, Chiang Mai.

1974 "The Divisions of the Lahu People", *Journal of The Siam Society*, n° 62 (2).

- 1975 "The Lahu of the Yunnan Indochina Borderlands : an Introduction", *Folk*, n° 16617.
- 1975 "*Farmers in the Hills : Ethnographic Notes on the Upland Peoples of North Thailand*", A. Walker (Ed.), Penerbit Universiti Sains, Penang.
- 1976 "The Swidden Economy of a Lahu Nyi (Red Lahu) Village Community in North Thailand", *Folk*, n° 18.

WONGSPRASERT Sanit

- 1975 "Lahu Trade and Commerce", *Journal of the Siam Society*, n° 63 (2).
- 1983 "Lahu Agriculture and Trade in North Thailand", in *Highlanders of Thailand*, John Mc Kinnon, Sawat Bhruksasri (Ed.)

XU YONGAN, LI CHUANG

- 1981 "The Lahu People of Yunnan", *China Reconstructs* (may), Beijing.

YOUNG Oliver Gordon

- 1961 *The Hilltribes of Northern Thailand (a Socio Ethnological Report)*, government of Thailand and USOM.